240

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Année 1907

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MEDECINE

Présentée et soutenue le jeudi 2 mai 1907, à 1 heure

Par G.-R. SIGURET

Né le 24 janvier 1882 à Châteauroux (Indre)
Ancien externe des hôpitaux
Préparateur adjoint aux travaux pratiques d'histologie

HISTOIRE DE L'HOSPITALISATION

DES ENFANTS MALADES DE PARIS

(DÉBUTS — ÉVOLUTION — ÉTAT ACTUEL — DESIDERATA)

Président : M. DEBOVE, *professeur.*

Juges : MM. RAYMOND, *professeur.*
DUPRÉ et JEANSELME, *agrégés.*

PARIS
IMPRIMERIE DES FACULTÉS
A. MICHALON
26, rue Monsieur-le-Prince, 26

1907

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Doyen	M. DEBOVE.
Professeurs	MM.
Anatomie	P. POIRIER
Physiologie	Ch. RICHET
Physique médicale	GARIEL.
Chimie organique et chimie minérale	GAUTIER.
Parasitologie. Histoire naturelle médicale	BLANCHARD.
Pathologie et thérapeutique générales	BOUCHARD.
Pathologie médicale	HUTINEL. BRISSAUD.
Pathologie chirurgicale	LANNELONGUE
Anatomie pathologique	CORNIL.
Histologie	.....
Opérations et appareils	SEGOND
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET.
Thérapeutique	GILBERT
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine légale	THOINOT.
Histoire de la médecine et de la chirurgie	DEJERINE.
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER.
Clinique médicale	HAYEM. DIEULAFOY. DEBOVE. LANDOUZY.
Maladies des enfants	GRANCHER.
Clinique de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale	JOFFROY.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER.
Clinique des maladies du système nerveux	RAYMOND.
Clinique chirurgicale	LE DENTU. TERRIER. BERGER. RECLUS.
Clinique opthalmologique	De LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	ALBARRAN.
Clinique d'accouchements	N..... PINARD.
Clinique gynécologique	POZZI.
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON.
Clinique thérapeutique	A. ROBIN.

Agrégés en exercice.

MM.			
AUVRAY	DUPRE	LEPAGE	RIEFFEL (chef des trav. anat.)
BALTHAZARD	DUVAL	MACAIGNE	TEISSIER
BRANCA	FAURE	MAILLARD	THIROLOIX
BEZANÇON	GOSSET	MARION	VAQUEZ
BRINDEAU	GOUGET	MAUCLAIRE	WALLICH
BROCA (Aug.)	JEANSELME	MERY	
CARNOT	LABBE	MORESTIN	
CLAUDE	LANGLOIS	POTOCKI	
CUNEO	LAUNOIS	PROUST	
DEMELIN	LEGRY	RENON	
DESGREZ	LEGUEU	RICHAUD	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE ET DE MA MÈRE

A MA SŒUR ET A MON FRÈRE

A Monsieur le Docteur BENOIT

A Monsieur le Professeur DEBOVE

DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

MÉDECIN DE L'HOPITAL BEAUJON

INTRODUCTION

« De nos jours, dit Maxime du Camp, lorsqu'on visite à Paris les hôpitaux, lorsqu'on remarque les rideaux blancs tendus devant les larges fenêtres, les lits séparés les uns des autres et munis de tous les ustensiles indispensables ; lorsqu'on voit les infirmières propretttes glisser comme des ombres bienfaisantes à travers les vastes salles bien éclairées ; lorsqu'on sait que les hommes les plus illustres parmi les médecins et les chirurgiens tiennent à honneur de soigner les malades ; lorsqu'on parcourt enfin les énormes cuisines, les caves immenses, la pharmacie toujours en action, et la lingerie regorgeant de linge, il est difficile de se figurer ce qu'ils étaient autrefois, avant que les administrations régulièrement instituées, contrôlées et surveillées en eussent pris la direction. »

Jugeant la question digne d'étude, nombre d'auteurs se sont occupés de faire revivre l'hospitalisation des temps passés ; mais pas un que nous sachions ne s'est attardé sur l'hospitalisation de l'enfance.

Nous en parlions un jour à notre dévoué maître, M. le Dr Jules Renault ; il pensa qu'il serait fort intéressant de rechercher à travers les siècles ce qui fut fait dans nos hôpitaux en faveur de l'enfance malade. Nous avons suivi ses conseils et aujourd'hui nous sommes heureux de livrer les résultats de nos efforts. Dans ce travail nous nous sommes imposé de retracer toutes les modifications qui ont été apportées dans les hôpitaux d'enfants depuis leur fondation jusqu'à nos jours. Pensant qu'il y avait encore matière à réformes nous avons de plus ajouté un chapitre de desiderata. Si nous avons puisé largement dans les textes et si nous avons souvent laissé les faits parler d'eux-mêmes, c'est que l'histoire, a dit le professeur Axenfeld, n'a besoin de personne pour être racontée, et qu'au surplus nous nous étions inspiré de ces phrases que Williams écrivait déjà en 1630.

« A souldier without arms may be valiant but not victorious ; an artizan without his instruments may be skillful but not famous ;... To arm at learning without bookes is with Danaides, to draw water in a sieve... »

Avant d'entrer en matière, nous croyons devoir exprimer nos sentiments de reconnaissance à tous nos maîtres et professeurs qui nous ont servi de guide et d'instructeurs dans nos études.

Nous remercions en particulier M. le Dr Retterer chef des travaux d'histologie dans le laboratoire duquel nous travaillons depuis six ans, et qui nous a toujours témoigné tant de sympathie ; MM. les Drs Dautel, Enriquez et Le Noir dans les services desquels nous avons

fait nos premiers pas dans l'étude de la médecine ; et qui ont toujours été pour nous des maîtres affectueux et dévoués ; MM[rs] les D[rs] Bar et Brindeau qui nous ont initié avec tant de bienveillance à la pratique des accouchements.

M. le D[r] Jules Renault qui a bien voulu nous donner le sujet de cette thèse a droit à tous nos remerciements. Qu'il sache que nous sommes heureux de lui exprimer ici notre sincère affection et notre profonde reconnaissance, par l'intérêt qu'il n'a cessé de nous témoigner pendant tout le cours de nos études.

Enfin nous sommes fiers de remercier M. le Professeur Debove de l'honneur qu'il a bien voulu nous faire en acceptant la présidence de notre thèse.

DÉBUTS (577-1802)

Au temps des Gaulois, Paris n'était encore qu'une simple bourgade enfermée dans l'île de la cité et ne possédait que quelques centaines d'habitants. Nul hôpital ne s'élevait dans son enceinte. Les pauvres étaient secourus et les malades, grands et petits, recueillis dans les maisons des particuliers, étaient soignés dans leurs maux et consolés dans leurs misères.

Bientôt, selon une coutume empruntée aux monastères d'Orient, chaque couvent eut son hôpital, et cet hôpital fut dirigé par un évêque. Ainsi dans les premiers temps de notre monarchie, ce fut aux évêques qu'incomba le soin et le souci de calmer la douleur, et d'assister la pauvreté. Aussi est-ce aux prélats que nous voyons recourir la veuve et l'orphelin, le pauvre et le malade, le vieillard et l'enfant afin de trouver subsistance, secours, consolation et soulagement à leurs misères.

Paris cependant commence à prendre de l'essor. Le nombre des habitants augmente, les couvents manquent

de place et de subsides pour recevoir les malades, et c'est alors qu'en présence de ces deux facteurs il faut songer à les réunir le plus possible et à les soigner en commun.

On fonde des hôpitaux.

Toutefois ce n'est qu'en 577 au synode tenu à Paris que saint Grégoire de Tours parle de l'hôpital Saint-Julien-le-Pauvre dans lequel on recevait les voyageurs bien portants et les malades de « tout âge et de tout sexe ». Il paraît d'ailleurs que cette maison n'était pas la seule qui offrit alors l'hospitalité aux passants et aux malades; sur la pente des côteaux des Thermes, près de l'église Saint-Benoît, semblable asile existait qui ouvrait ses portes aussi bien à la vieillesse qu'à l'enfance. Nous savons donc que l'on hospitalisait déjà les petits malades à cette époque, mais quels soins leur étaient prodigués, comment ils y étaient nourris, couchés et médicamentés, serait croyons-nous, chose impossible à dire.

Ce que nous pensons toutefois c'est qu'à part une nourriture grossière, et un abri primitif, ils n'avaient pas grand'chose à attendre de cette hospitalisation toute factice.

De tout cela rien qui doive nous étonner, si nous songeons que nous sommes à une époque où l'enfant malade est traité comme « impedimentum » et où il est encore de coutume, sinon de le sacrifier, tout au moins de le perdre.

Des voix autorisées cependant vont bientôt se faire entendre; les rois eux-mêmes vont prendre les enfants

malades sous leur protection. Des prescriptions seront données pour qu'ils soient admis au premier rang dans les hôpitaux et convenablement traités. En 877 Charles le Chauve dans ses capitulaires recommandera aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'avoir soin des orphelins et des malades. Aux XII[e] et XIII[e] siècles, Gautier Cornu, Adam, chanoine de Noyon, et quelques autres, insisteront à leur tour pour que les jeunes enfants malades soient traités comme « les maîtres de la maison » et dès lors l'enfance va devenir l'objet d'un peu plus d'attention.

A cette époque les enfants malades hospitalisés devaient être en petit nombre. L'Hôtel-Dieu ne possédant encore qu'une importance relative, ce n'est certes pas, en effet, dans les trois ou quatre corps de bâtiments dont il se composait, qu'on aurait pu donner asile à plusieurs centaines d'enfants comme nous le verrons plus tard aux XV[e] et XVI[e] siècles.

Considérés comme des adultes à partir de six ans, les enfants admis étaient nourris de la même façon et médicamentés de même. Nous ne connaissons pas la mortalité d'alors, mais, au récit de tels faits, nous pensons, qu'inconscients de leur besogne, les moines, médecins durent en laisser périr des centaines.

De ceux qui ne mouraient point, bien peu retiraient au surplus guérison de leur séjour à l'hôpital. On ne les gardait pas assez longtemps en effet et bien qu'ils fussent encore souffrants, au bout de quelques jours la plupart du temps, ils devaient quitter l'Hôtel-Dieu trop

étroit pour recevoir le nombre sans cesse grandissant des malades.

Louis IX, qui avait été le bienfaiteur des pauvres, voulut étendre ses libéralités sur l'hôpital de sa bonne ville. Il le fit agrandir, et bientôt de nouvelles salles, la salle Saint-Thomas, la salle Jaune, les salles Saint-Antoine et Saint-Paul furent ouvertes.

Par suite de cet accroissement dans les bâtiments et de l'augmentation des ressources, il fut possible de recevoir un plus grand nombre de malades, et de prolonger le séjour des enfants, en raison des exigences du traitement.

Mais ce temps d'accalmie dura peu. Dix ans s'étaient à peine passés que les mêmes ennuis reparaissaient : nous entrons dans la période du moyen âge.

Ici, le tableau ne manque pas d'originalité « *attendentes multitudinem pauperum infirmorum, orphanorum, viduarum et mulierum pregnancium singulis diebus, de undique mundis partibus ad domum Dei Parisiensem confluentium.* »

CART. H. D. n° 747.

Voilà le spectacle que l'on pouvait contempler chaque jour au moyen âge « tant du costé de devers le parvys Nostre-Dame, que de l'autre costé devers le petit pont ».

Aussi ne devons-nous pas nous étonner si les religieuses se plaignent sans cesse d'avoir « fort à faire » pour caser tout ce peuple d'indigents et de malades qui se pressait devant leurs portes.

Au sein de cette foule, il est curieux de se demander, ce que devenaient les 120 à 150 enfants que l'on admettait en moyenne chaque année, quelle place on leur réservait et quels soins on leur prodiguait.

Dans quelques circonstances les malades gravement atteints ou affligés d'une affection contagieuse étaient séparés les uns des autres, ainsi qu'il est dit dans Petrus Saulnier (1).

« *Secernuntur tertio ægroti prout postulat, diversitas malorum quibus afflictantur ; quibus enim est necessaria chirurgi manus, quibus aura tepidior et altior quies, his aula minor attribuitur ut et pueris...* »

Mais d'ordinaire les choses ne se passaient pas ainsi.

Les portes de l'Hôtel-Dieu étant ouvertes à six heures du matin il était d'usage de recevoir depuis cette heure jusqu'au moment de « la tombée de la nuit ». Conduit par ses parents l'enfant n'a qu'à être présenté pour être admis. Une sœur portière le visite, s'inquiète quelquefois de son âge, de sa maladie, de son adresse, mais le plus souvent ces formalités ne sont pas remplies, et le nouvel arrivant est conduit directement dans « la salle ». Que ce soit dans une salle d'hommes ou de femmes ; que ce soit à « l'infirmerie ou à la salle des accouchées » peu importe. Ne savons-nous pas d'après les écrits du temps qu'il n'ŷ a « ne lieux destraictz ne separez pour le mettre hors de la communauté ou grande salle des malades » et qu'on ne doit refuser personne.

1. Petrus Saulnier. *De capite sacri ordinis spiritus*, p. 157.

Là, la religieuse le dépose généralement dans quelque coin et part à la recherche d'un lit. Recherche souvent difficile d'autant plus qu'il n'y a « lictz particuliers pour lesd petitz enffans » et que les places sont rares à l'Hôtel-Dieu. Enfin le lit désiré est trouvé ; mais il y a déjà trois enfants aux pieds et deux au chevet ! Rassurez-vous ; le fait a peu de valeur. N'a-t-on pas coutume de coucher « six, huict, neuf, dix et douze enffans en un mesme lict ? » Et voilà le petit malade installé dans une nouvelle demeure qui, le plus souvent, se changera pour lui en dernière.

On le déshabille, puis on le place dans les draps, et il est abandonné « nu » à côté de ses nouveaux voisins fillettes ou garçons qui geignent « plorent » l'arrivée de l'intrus qui vient leur ravir une partie de leur couche et finalement l'acceptent.

De quelle maladie est-il atteint ? Nul ne le sait encore sans doute ; mais dès cet instant, ce dont tout le monde est certain c'est qu'il est couché à côté d'un teigneux, d'un galeux, voir même à côté d'un « gasté ».

Nous nous indignons aujourd'hui à la lecture de ces faits et cependant nous n'avons esquissé ici que le plus beau côté du tableau.

Quelquefois, en effet, les enfants sont tellement pressés les uns contre les autres qu'il ne faut pas songer à introduire près d'eux le nouvel arrivant. Dans ce dernier cas où va-t-on le placer ?

Peut-être près d'un ulcéreux, et voilà le petit être voisin à l'occasion des plaies les plus repoussantes !

Heureux encore s'il ne devient pas le compagnon d'un fou et si on n'est pas « contrainctz de le placer ès lictz vagues esquels aucuneffois y sont mors et decedez de frais, gens tant hommes que femmes, frappés de peste et aultres maladies contagieuses ».

On devine les résultats de pareils rapprochements ; certaines années on recueillait 70 à 80 enfants, d'autres 90 à 100, les années de disette, de misère, ou de peste 150 à 200. C'étaient presque autant de victimes destinées au cimetière des Innocents ou à celui de la Trinité.

Voilà la place que l'Hôtel-Dieu réservait à l'enfant malade au moyen âge. Voilà les règles d'hygiène que l'on observait dans cette « nécropole » le seul refuge du temps.

Au point de vue moral les choses qui s'y passaient étaient peut-être plus navrantes encore. Tantôt l'enfant était placé à côté d'un vaurien qui se chargeait de l'apprendre à « caïmander » dans la suite ou le faisait disparaître quelquefois pendant sa convalescence pour le disloquer et en faire un « truand ». Tantôt, si c'était une fillette, elle devenait la compagne d'une fille de mauvaise vie qui l'initiait vite à ses mœurs afin de pouvoir plus tard moyennant « quelques sols » la livrer à des maraudeurs de bas étage et en faire une pâture certaine pour les lupanars. Il se passait d'ailleurs de temps à autre, des scènes révoltantes et plus d'une fois on dut séparer des salles communes les fillettes de 13 et 14 ans que par suite de leur beauté on avait essayé de « forcer » pendant la nuit.

Aussi l'enfant n'avait le plus souvent à attendre de

son hospitalisation que la corruption ou la mort. Bien maigres en effet étaient les soins que lui prodiguaient les « cyrurgiens » d'alors. A cette époque ou l'Église avait le monopole de la pratique médicale, où moines, clergé, ordres religieux, tous les membres en un mot de la famille sacerdotale se livraient à l'art de guérir, que d'enfants passèrent « de vie à trépas » pour n'avoir pas été soignés, ou pour avoir été « trop largement médicamentés ».

Triste et déplorable époque pour la science et l'humanité!

Ne nous étonnons donc pas si des parents indignes connaissant la situation apportent leur progéniture à l'hôpital et la remettent entre les mains des religieuses afin de s'en débarrasser plus vite.

Quelquefois même on ne va pas si loin. Par crainte, ou par un reste de pudeur on les expose et délaisse sur les degrés de deux grandes portes en pauvre et piteux état « aucuneffois gisant sur une petite pongnée de feurre et souventeffois sur la dure des dicts degrez », et le lendemain « à portes ouvrantes » la religieuse les trouve ayant échappé « au grant danger d'être dévorez de pourceaulx ou autre bétail ». Alors pour la pitié, charité et compassion, ils sont reçus, traités et pensés. Puis on les met en « salles » où les vapeurs de l'encens et du genièvre concourent avec les émanations des malades et des lieux d'aisances mal placés à obscurcir l'air et à le rendre plus difficilement respirable.

Vers le milieu du XIVe siècle par suite des fureurs continuelles avec l'Angleterre et des luttes continuelles

du peuple et de la royauté contre la puissance féodale, le nombre des miséreux augmenta. La famine fit refluer de toutes les provinces de France, vers la capitale une foule innombrable de malheureux sans asile et sans pain, qui vinrent quérir dans la grande ville leurs vivres et autres nécessités, mendiant leur pain jour par jour de huis en huis et ne sachant où coucher.

L'Hôtel-Dieu dut refuser des enfants de tout âge, filles et garçons, et ceux-ci ne trouvant de refuge nulle part se mirent à pulluler dans les rues et dans les carrefours de Paris mourant de froid en hiver ou frappés de dégoûtantes affections impétigineuses ou scabiéiques qui faisaient d'eux un objet de dégoût pour la population. Les toutes jeunes filles surtout « estoient en grant péril qu'elles ne fussent mises en péché », violées qu'elles étaient impunément par tous les truands de bas étage.

Émus de tant de maux que l'Hôtel-Dieu était impuissant à faire cesser, et de la confusion qui existait nécessairement entre les enfants malades et ceux qui ne l'étaient pas, quelques particuliers charitables songèrent à fonder un hôpital pour les enfants délaissés. Il fut convenu que les convalescents de l'Hôtel-Dieu y seraient admis et que les petits malades atteints de « tègne » y seraient soignés. Inauguré en 1363, sous les auspices du roi Jean II cet hôpital, dit hôpital du Saint-Esprit en place de Grève (1), fut la maison modèle de l'époque.

1. On a toujours regardé jusqu'ici la maison du Saint-Esprit comme ayant été uniquement un orphelinat. Le m. f. 11.778, de la Bibliothèque nationale, l'inventaire des archives relatives

Les sexes étaient séparés et les enfants bien vêtus, bien soignés avaient chacun leur lit. Avec de tels avantages, il semble que cet établissement aurait dû prendre un essor considérable. Faute de ressources, il n'en fut rien. Seuls quelques privilégiés y furent soignés et la majeure partie des enfants malades dut encore subir son triste sort dans les salles de l'Hôtel-Dieu.

Vers 1410, toutefois on esquissa une timide tentative en faveur du jeune âge : il s'agissait de donner plus d'espace aux malades. A cet effet on proposa d'agrandir l'Hôtel-Dieu. Hélas! l'argent faisait défaut ; par suite on ne put réaliser le projet et lors de l'épidémie de peste de 1434 on dut coucher jusqu'à « treize enffans dans le mêsme lict. »

Les choses en étaient là quand Louis XI descendit au tombeau.

Louis XII chercha autant que possible à remédier au mal, mais il fut emporté avant d'avoir pu accomplir son œuvre.

Son successeur François I[er] avait été forcé de sacrifier, malgré le penchant de son cœur, la douceur de continuer la félicité dont la France avait joui sous

au Saint-Esprit et deux ordonnances royales démontrent qu'il fut plus. On y a soigné les enfants teigneux, et les convalescents durant les deux premiers siècles au moins de son existence et la femme chargée de soigner ces enfants reçut le nom de «miergesse». Cette maison garda son indépendance jusqu'en 1680 époque où Louis XIV la réunit à l'Hôpital Général; elle disparut complètement en 1792 et les bâtiments furent vendus en 1798.

Louis XII. Aussi le nombre des malheureux augmentait-il sans cesse, et l'Hôtel-Dieu, triste situation pour les enfants, regorgeait chaque jour de malades. Ne comprenant toujours que cinq salles il ne pouvait offrir aux 1.200 ou 1.500 personnes qui s'y pressaient maintenant que 303 lits. Et ces lits, placés généralement sur six rangées pour une largeur de 12 mètres étaient tellement serrés que les personnes du service passaient à peine entre les rangs, et portaient difficilement secours aux malades.

Un homme Jean Briçonnet, président des comptes, représentant au Parlement, s'imaginant les souffrances que devait endurer l'enfance au milieu de tout ce monde, essaya en homme généreux de prendre sous sa protection ces infortunées petites créatures, et dès lors en matière d'hospitalisation infantile un immense mouvement de réformes va se produire.

D'ailleurs nous ne sommes plus à l'époque où les malades acceptent tous leurs maux en silence. Déjà des plaintes commencent à s'élever. En 1505 le Parlement est averti de la négligence que l'on apporte autour des malades. Il nomme quelques présidents et quelques conseillers pour travailler à la réforme de l'Hôtel-Dieu. Des règlements paraissent qui sont confirmés par lettres du roi le 8 janvier 1505.

Cependant on continuait à entasser les malades. Briçonnet écœuré de voir amassées tant de maladies contagieuses dans un enclos aussi resserré se hasarda à émettre le vœu de voir affecter chaque hôpital de Paris à une catégorie distincte de malades. Ainsi, pensait-il,

l'enfance profiterait largement de son projet. L'idée était excellente ; mais l'émettre ainsi c'était s'attirer l'inimitié du chapitre de Notre-Dame (1) et celle du personnel hospitalier.

Aussi n'en poursuivit-on pas la réalisation.

Le projet d'isolement des contagieux faillit avoir un meilleur sort. Au moins reçut-il un commencement d'exécution. Dès le 4 avril 1505, le chapitre dont l'expérience en matière d'hospitalisation était incontestable et qui, lors de l'épidémie de peste de la fin du xv[e] siècle, avait dès le début préconisé les mesures à prendre, le chapitre avait demandé à la ville la concession d'un terrain où l'on construirait un hôpital réservé aux malades atteints de peste. C'était pour l'enfance la suppression d'un voisinage dangereux. La municipalité ne répondit même pas. Une deuxième tentative faite deux ans plus tard n'eut pas plus de succès et les enfants durent encore supporter pendant quelque temps le « gros ayr de contagion », ainsi qu'en témoigne ce passage extrait des lettres patentes de 1515 :

« En l'enfermerie qui est de six toises de largeur seulement y a six rangées de lictz, chacun lict de troys piedz de largeur ou environ en chacun desquels il y a troys ou quatre malades qui nuysent fort les uns aux aultres et en ladite enfermerie y a sept ou huit lictz où couchent 25 ou 30 petitz enffans de deux ans et d'un

1. L'administration de l'Hôtel-Dieu et des hôpitaux appartenait alors presque tout entière au chapitre de Notre-Dame tant pour le spirituel que pour le temporel.

an, lesquels sont tendres et délicats à cause du gros ayr et meurent la plupart tellement que de vingt n'en reschappe pas un. »

En 1518 nouvelles plaintes. En 1519 on est sur le point d'écouter le langage de la raison. Mais, on ne sait pour quel motif, tout échoue encore une fois.

Tant de bruit finit par parvenir aux oreilles du roi d'autant plus qu'en 1528 les administrateurs de l'Hôtel-Dieu avaient adressé de nouvelles remontrances au Parlement sur la multitude des malades et leur impuissance à loger tous les enffans qu'on leur présenterait.

Adverti des grandes pauvretez, misères et calamitez que souffroient et pitoyent les petitz enffans mallades et non mallades... à l'Hostel-Dieu duquel l'ayr est gros et infect, le roi François Ier, aidé des conseils de sa très chère et très aimée sœur unique la royne de Navarre, ordonne une enquête sur la situation de l'Hôtel-Dieu et nomme des commissaires qui devaient provoquer toutes les informations.

Le 28 juillet 1531, Pierre Carrel, examinateur, tint séance dans la salle basse du bureau de cet asile de la charité, fit venir auprès de lui la prieure, la sous-prieure, les autres religieuses et religieux et les interrogea sur toutes les circonstances capables d'éclaircir l'affaire. Nous ne croyons mieux agir que de reproduire une partie de ce document :

« Sœur Helaine la Petite prieure du dit Hostel-Dieu aâgée de soixante-six ans ou environ, comme elle dit, jurée oye, et examinée par moy Pierre Carrel examinateur dessus nommé, présent nostre dict adjoinct, en une salle

de l'Hostel du bureau du dict Hostel-Dieu faisant le coincg de la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs devant le parvys Nostre-Dame, le vendredi vingt-huitième jour de juillet 1531... deppose.

« Que dès 50 ans ou environ, elle receut l'habit et fait profession aud. Hostel-Dieu pour servir les pauvres malades à l'honneur de Dieu... Au moyen de quoy elle a sceu et scet pour l'avoir veu et expérimenté que durant son temps, y a eu grant tumulte de pauvres jeunes enffans qui ont esté apportez et exposez au dict hospital et maison-Dieu en trois diverses manières.

« C'est assavoir les ungs quant et quant leurs mères ou eux malades, les autres dont les mères gèsenoient et accouchoient en icelluy hospital et y decedoient ou après qu'elles estoient délivrées de leurs enffans et pour la pauvreté de leurs personnes desnuées de biens temporels en délaissoient audict Hostel-Dieu et les autres enffans estoient bien souvent et quasi de mois en mois, et de septmaine en septmaine exposez et délaissez sur les degrez des deux grandes portes ou entrées d'icelluy Hostel-Dieu...

« Et dict que par aulcunes années elle n'en a point veu plus de soixante ou soixante-dix petits enffans tant de mamelle que d'autre petit aâge, entrants ou exposez par leurs père et mère par les trois sortes ou manières dessues dictes, suivant que neuf ou dix ans a, qui fait l'année de la grande peste elle y en veid de six à seipt vingtz...

« Dict aussi que, au moyen des empeschements, services et pansements qu'il leur convient faire d'heure à

autre aux pauvres anciens griefvement malades à l'entour de leurs personnes, tant de leur boire, manger, comme de chauffer et lever pour la purgation de nature elles y sont si empêschées qu'ils ne peuvent secourir bonnement comme ils voudroient bien faire auxdicts petitz enffans, à les nectoyer, lever, chauffer, couvrir et pencer comme ils le désireroient...

« Plus a dict qu'elle scet de vray pour l'avoir veu que au moyen du grand apport ou multitude de malades qui abordent ou sont apportez incessamment de jour en jour et d'heure à autre aud. Hostel-Dieu frappez de diverses maladies contagieuses, tant de peste, fièvres chauldes, que autres maladies, ils ne savent ou retirer, mettre ou coucher les d. petitz enffans sinon au parmy des autres malades...

« Et dict que à l'occasion des nécessitez, souffrétez ou indigences desdicts petitz enffans tant de mammelle qu'autres jeunes enffans que leurs pères et mères apportent ou amènent avecques eulx, et qui en brief temps comme de huict ou quinze jours prengnent le gros ayr et infection de diverses maladies dudict Hostel-Dieu, elle en a veu et veoit de jour en jour grande mortalité dont aucunement ne scet exprimer le nombre sinon qu'elle dict qu'ilz se montent aucunesfois plus ou moins comme de 50 ou 60 par an. Et le scet la dite depposante, par les draps ou linge qu'elle baille pour les ensevelir...; qu'il seroit nécessaire qu'ils soient mis à part et separez hors dudict Hostel-Dieu, du gros ayr d'icelluy lieu, qui leur est d'autant contraire et de fois à autre si dangereux et infect..., que se meurent

quasi tous les dicts enffans à défault de nourriture, gros ayr et infection dessus dicts... Et de y pourvoir et donner bon ordre ; et plus n'en scet. »

Jehanne Cyrette prieure, sœur Pernelle la Tâche, sœur Ysabeau Peronne, sœur Marie Gilles et d'autres religieuses déposent dans le même sens.

Grâce à cet éloquent plaidoyer le navrant coin du tableau de l'Hôtel-Dieu perdit ses sombres couleurs ; il fut décidé que les enfants délaissés par leurs parents auraient un meilleur asile. François Ier donna la charte de fondation de l'hôpital des Enfants-Rouges (1). Désormais les orphelins qui n'étaient atteints d'aucune affection étaient séparés des enfants malades.

Cependant on continuait toujours, faute de place, à coucher les petits malades du côté des pestiférés.

En 1535 parut un édit recommandant de ne pas faire coucher les pestiférés avec ceux qui ne l'étaient pas et de donner autant que possible un lit à chaque malade. Mais cet édit ne reçut véritablement une sanction qu'en 1542, le jour où le cardinal Duprat fit construire la salle du Légat (2).

De son côté le Parlement continuait ses réformes dans l'hospitalisation infantile et en 1544 à la suite d'une visite faite à la maladrerie Saint-Germain (3) il décida,

1. L'hôpital des Enfants-Rouges était situé dans le Marais.

2. Appelée ainsi parce qu'elle fut fondée par Antoine Duprat, chancelier de France, cardinal de l'Église romaine et légat en France du pape Clément VII.

3. L'hôpital Saint-Germain était autrefois une maladrerie d'une contenance de deux arpens et deux ; — il ne tarda pas

afin de laisser des lits vacants à l'Hôtel-Dieu, de transformer cette maison en hôpital et d'y placer un certain nombre d'enfants teigneux.

« Plus au dict hospital, sont receus les enfans et pauvres cagnardiers, tant fils que filles qui sont malade la tigne qui l'ont gagnée à coucher ès basteaux, les autres sous les etaux ou par les rues, et sont pensez, médicamentez et guéris, tellement qu'en un an s'est trouvé le nombre de deux cens qui ont reçeu guéris. »

De tels succès thérapeutiques engagèrent l'Hôtel-Dieu à se séparer des petits teigneux qu'il possédait encore. Dans une délibération tenue le 9 mai 1601, il fut résolu qu'on ne garderait plus cette catégorie de malades à l'Hôtel-Dieu; et que les enfants teigneux atteints de fièvre seraient, aussitôt guéris de leur fièvre, renvoyés de l'Hôtel-Dieu. En même temps, les gouverneurs du dit hôpital, passaient avec le Grand Bureau des Pauvres dont dépendaient les Petites Maisons, une sorte de traité par lequel ils pourraient faire soigner moyennant deux cents livres par an leurs malades atteints de « tigne » et ceux de « grosse vérolle ».

C'était un moyen de désencombrer l'Hôtel-Dieu, qui maintenant, dans les mauvaises années était totalement impuissant à recevoir tous les petits malades qui se

à s'appeler les Petites-Maisons, à cause de sa subdivision en loges. C'est en 1557 qu'il reçut ce nom d'après Alletz et qu'il fut affecté définitivement par la ville au traitement des pauvres enfermés, des enfants malades de la teigne, des femmes sujettes au mal caduc, des fous et des insensés.

présentaient : c'était aussi en moyenne par chaque année la sauvegarde de plus d'une centaine de vies d'enfants.

Mais hélas ! avec les années de disette les abandons d'enfants recommencèrent à se multiplier, et la maladie aidant, le nombre de ces malheureuses petites créatures à admettre devint, à certains moments, plus fort qu'il ne l'avait jamais été jusqu'à ce jour.

Aussi, des scènes navrantes se renouvelèrent-elles de temps à autre sous les règnes de Charles IX et Henri II.

Malgré tous les édits qui avaient été publiés on continua à accepter les enfants qui n'étaient atteints d'aucune maladie ; on remit coucher les petits malades avec des pestiférés, et on les plaça comme autrefois jusqu'à douze ou treize dans un même lit.

Henri IV pensa qu'avec les guerres civiles devait cesser tout ce désordre, et en 1606 il ordonna que le grand aumônier de France, assisté d'un conseil, procéderait à la réformation générale des hôpitaux. La contagion de peste qui affligea Paris en 1606-1607 ne laissa pas le temps à ce conseil, dit chambre de la charité chrétienne de procéder à beaucoup de réformes. On dut parer au plus pressé et créer deux maisons nouvelles, Saint-Louis et Saint-Marcel (1) pour les pestiférés de tout âge et de tout sexe. Il ne semble pas que beaucoup d'enfants aient été envoyés dans ces hôpitaux.

1. L'hôpital Saint-Marcel se trouvait près de l'église Saint-Médard.

En 1609 nouvel encombrement de l'Hôtel-Dieu par suite du nombre considérable d'enfants qui viennent d'y entrer. Pour remédier à cet état de choses, le bureau présente une requête tendant à ce que les administrateurs des hôpitaux soient tenus de prendre ces enfants qui pour la plupart ne présentent aucune tare pathologique à leur entrée et contractent des maladies durant leur séjour à l'hôpital. Mais elle est refusée et nous voilà de nouveau sur le point de revoir les horreurs qui existaient avant la création de la maison du Saint-Esprit et de celle des Enfants-Rouges.

Louis XIII refuse heureusement d'être témoin de ces scènes. En 1612, il rend une déclaration par laquelle il ordonne que le grand aumônier s'occupera de la réformation générale des hôpitaux maladreries, aumôneries, et autres lieux pitoyables du royaume ; et en conséquence, il constitue une commission qu'il nomme Chambre de la Réformation générale des hôpitaux.

Quelques heureux résultats furent obtenus ; on augmenta le nombre de lits au Saint-Esprit et aux Enfants-Rouges et de nouveau on émit le vœu que les enfants malades seuls soient admis à l'Hôtel-Dieu, les autres devant être transportés à la Couche (1).

Enfin en 1623 par suite de la fondation de l'hôpital de la Charité, les « petits enffans exposez à la taille » purent se faire admettre dans cette maison ; et les petites filles malades eurent la facilité de se faire soi-

1. La Couche était située rue Notre-Dame elle était destinée à servir « d'entrepôt et hospice » aux Enfants Trouvés.

gner à un autre établissement hospitalier : la Charité des Femmes.

Les choses en étaient là, quand les troubles de la Fronde vinrent donner de nouveaux renforts à la mendicité et par suite à la maladie.

Opprimés tour à tour par les partis vainqueurs, les paysans après avoir eu leurs récoltes détruites, leurs villages saccagés, forcés par les besoins, aiguillonnés par la faim, venaient par bandes et suivis de leurs enfants se réfugier à Paris.

« Fermiers ruinés, dit Omer Talon dans ses *Mémoires*, manœuvres sans ouvrage, vieillards besoigneux, soldats mercenaires sans paye, bandits de province, ouvriers ne possédant plus en toute propriété que leurs âmes parce qu'elle n'ont pu être vendues, affluaient vers la capitale où la famine les poursuivait encore. »

« Entassée dans certains quartiers délabrés, sans air ni lumière, cette foule grouillante rongée par le vice, la vermine, les maladies de toutes sortes, se précipitait en masse vers les hôpitaux qui étaient impuissants à la recevoir. »

C'est alors que pour la seconde fois il fallut songer à les agrandir et même à en créer de nouveaux. Les enfants furent les premiers à bénéficier du nouvel état de choses. Malgré l'existence des Petites-Maisons, l'Hôtel-Dieu était encore contraint de recevoir de temps à autre des enfants teigneux, qui encombraient nécessairement les salles. Il fut décidé en 1650 que tous les petits teigneux seraient transportés et soignés à la Pitié et dans un nouvel asile, qu'on

désigna sous le nom d'hôpital Sainte-Reine (1). Fondé en 1652 et non en 1655 comme le dit Sauval, puisqu'il est marqué sur le plan de Gomboust publié en 1652 cet hôpital situé rue de la Chaise, faubourg Saint-Germain, comprit deux salles de traitement, situées toutes les deux au premier étage. Dans l'une (heureuse innovation) furent installées dix couchettes en fer pour les jeunes filles ; dans l'autre il y en eut onze pour les jeunes garçons et chaque enfant posséda la sienne. Quant au traitement il était confié à un sieur de la Martinière, ni médecin, ni chirurgien, mais dont la famille en était chargée depuis plus de cent ans. D'ailleurs la cure, paraît-il, était fort simple ; on n'avait recours à aucun médicament interne ; de temps à autre seulement des purgatifs ordinaires ; on traitait par voie d'arrachement, par l'emplâtre agglutinatif.

En même temps une trentaine d'enfants trouvèrent place à la Pitié et comme la maison était vaste il fut décidé en 1656 qu'elle recevrait non seulement les petits teigneux, mais encore les galeux et les scrofuleux.

De son côté, la Salpètrière dut prendre un certain nombre d'incontinents et autres petits nerveux, et c'est ainsi que nous trouvons portés dans le dénombre-

1. Il est difficile de savoir à quelle étymologie exacte rapporter ce nom de Sainte-Reine ; on peut supposer qu'il fut donné à l'hôpital des teigneux en l'honneur de sainte Élisabeth, reine de Hongrie dont le dévouement envers ces pauvres malades a été célébré dans un magnifique tableau de Murillo situé à l'Académie des Beaux-Arts de Madrid (Feulard).

ment de 1657, 192 enfants âgés de 2 à 6 ans (1). Il semble, d'après les documents de l'époque, que l'hospitalisation devait y être moins bonne que dans les deux hôpitaux précédents; mais nous n'avons pas force détails sur ce sujet. Ce que nous savons d'une façon plus certaine c'est que malgré toutes ces innovations l'Hôtel-Dieu continue à perpétrer les mêmes vices. Entassement des enfants, confusion des âges et des sexes, mélange des contagieux avec ceux qui ne l'étaient pas ; voilà ce qu'on put revoir à certains jours.

Il paraît qu'il dut y avoir aussi des abus au point de vue moral, car dans sa délibération du 6 septembre 1661 la compagnie arrêta que la « salle des ambaleurs servirait d'ores en avant à coucher les filles de l'âge de 12 ans et au-dessus, qui viendront de l'Hôpital Général ou d'ailleurs quand on aura crainete que par leur beauté ou autrement on les vienne débaucher et que pour cet effet la dite salle sera tenue ouverte le moins possible. »

En 1664 le Bureau alla plus loin : il assigna aux enfants un certain nombre de salles spéciales. Mais cette idée déplut aux religieuses de l'Hôtel-Dieu ; pour le prouver, le 12 novembre de la même année, elles s'ingérèrent de leur « authorité privée pour tirer de la salle Saint-Louis les enfants qui y étoient et les lits où ils couchoient » elles les placèrent de nouveau au milieu des autres malades, et fermant la salle, elles s'en servirent à un autre usage. La lutte dut être vive entre

1. Ce dénombrement dément l'assertion de Camus d'après laquelle les enfants n'auraient été reçus qu'à partir de 1680.

les administrateurs et les religieuses mais le Bureau dut céder en fin de compte, car en 1679 nous trouvons les mêmes abus signalés par le Parlement. Monseigneur le premier président au cours d'une visite à l'Hôtel-Dieu dit en effet qu'il a vu 9 à 10 enfants dans la même couche, et qu'ilfaut réagir au plus vite. Hélas! ses réclamations ne devaient pas être entendues, et durant près d'un siècle personne ne s'occupa plus de la question de l'hospitalisation de l'enfance.

En 1768, une forte épidémie de scorbut vint ramener la question.

Dans une promenade faite à travers les salles de l'Hôtel-Dieu, on remarqua qu'il y avait dans la salle Saint-Landry, pour 63 lits, 166 malades atteints de scorbut, et que sur ces 166 malades il y avait 126 enfants. Aussitôt de crier au scandale. En conséquence, il fut décidé qu'on placerait provisoirement les petits malades dans les greniers, afin qu'ils aient un peu plus d'espace. Celui qui se trouvait au-dessus de la salle Saint-Antoine fut ouvert et on y plaça soixante de ces malheureuses créatures. Mais privés de nourriture, de soins et de feu, la plupart périrent dans ce galetas, et les parents soucieux de la vie de leurs enfants commencèrent à ne plus franchir qu'avec terreur les portes de ce véritable asile de la mort.

C'est alors qu'Alletz chercha à ramener la confiance parmi le peuple :

« C'est encore ici le lieu de désabuser bien des gens et surtout ceux du peuple pour qui cette maison est un objet de terreur. Lorsqu'ils se trouvent dans la néces-

sité d'y aller chercher un asile, la plupart s'imaginent qu'ils vont y mourir. Il est bon qu'on y sache qu'aucun malade n'y meurt par faute de secours. »

Et cependant voyons un peu quel était l'état de la maison.

« Comme salles il y avait pour les enfants : Saint-Jean pour les jeunes femmes et filles jusqu'à l'âge de trente ans, 66 lits, — Saint-Roch pour les jeunes garçons au-dessous de vingt ans, 31 lits, — Sainte-Martine pour les folles, imbéciles et scorbutiques de tout âge, 113 lits, — quelques salles dites de la Recommandation où l'on couchait seul ; enfin Saint-François pour les garçons variolés, 45 lits, — et Saint-Louis pour les hommes scorbutiques de tout âge.

C'est dans ces salles d'où l'on n'excluait que les petits malades atteints de gale, de teigne ou de vérole que chaque jour on recevait tous les nouveaux arrivants qui venaient demander l'hospitalisation ; c'est là qu'on mélangeait, suivant encore en cela les vieux préjugés du moyen âge qui considéraient les fièvres éruptives comme des exanthèmes critiques et salutaires, auxquels personne ne doit échapper, 250 à 300 enfants coquelucheux, rougeoleux, scarlatins, etc., etc.. Cependant, il faut le reconnaître, des améliorations avaient été apportées : l'isolement primitif des scorbutiques et des variolés ; la création d'une salle pour les petits garçons ; la séparation des petites filles. Mais il y avait, malgré tout, tant à faire au point de vue de l'hygiène qu'il ne faut pas nous étonner de trouver encore de nombreuses doléances.

« La transpiration d'un homme ordinaire, dit Raulin, dans son *Traité des maladies de l'enfance* publié en 1769, est dans les vingt quatre heures d'environ 1/34 de pouce.

« Quelle immense atmosphère d'exhalaisons ne doivent pas faire les malades de cet hôpital qui sont ordinairement au nombre de trois à quatre mille, nombre qui se renouvelle tous les jours depuis des siècles. »

Ces exhalaisons ne peuvent qu'affaiblir l'élasticité de l'air, le corrompre et le rendre pernicieux aux enfants...

« Aussi à mesure qu'ils se multiplient, n'est-il pas rare que leurs maladies soient devenues plus nombreuses, et la mort en moissonne la plus grande partie au sein même de la charité qui les protège. »

Rien d'étonnant à cela, « la substance de leur corps est en effet plus mucilagineuse et plus près de la corruption que celle des hommes, et leur transpiration, quand elle est altérée, répand autour d'eux une vraie contagion... Gardons-nous d'assembler les enfants... les hommes ne sont pas faits pour vivre en troupe, les enfants le sont moins encore. »

Ces exhortations restèrent lettre morte car, par lettres patentes du 22 avril 1781 le roi s'exprime ainsi :

« Instruits de l'état de l'Hôtel-Dieu et frappé de la nécessité où l'on a été jusqu'à présent d'y réunir souvent dans un même lit des personnes attaquées d'infirmités différentes, et des malades avec les mourans, nous avons partagé le sentiment de compassion dont ce triste spectacle pénètre depuis longtemps tous ceux qui en sont les témoins...

« Dorénavant tous les malades seront couchés seuls ; deux mille cinq cents chacun dans un lit et les autres deux à deux dans un grand lit, séparé dans sa longueur par une cloison. »

Huit ans passèrent que rien de cet édit n'avait été encore exécuté :

A l'Hôtel-Dieu, dit Tenon, dans ses *Mémoires* qu'il adressa au roi en 1788, « 1.219 lits reçoivent actuellement 3.148 malades dont 450 à 600 enfants; non seulement ces malheureux sont couchés par groupes, mais on en a placé jusque sur l'impériale des lits et le secours d'une échelle est nécessaire pour arriver jusqu'à eux. A Saint-Charles et Saint-Antoine il y a 800 personnes dont 300 enfants. La place réservée à chaque malade n'excède pas huit pouces...

« A Saint-Roch... où l'on place les enfants mâles fébricitants de 3 à 14 ans... il y a 35 lits pour 140 enfants et vis-à-vis de cette salle on a placé les étendoirs pour sécher le linge des lessives. Verra t-on toujours ces funestes séchoirs auprès des malades ? L'enfance cependant, si on veut bien se le rappeler, est sujette à la vermine, aux engelures, aux humeurs froides, pèche en général par excès d'humidité et quand elle se rend à l'Hôtel-Dieu, c'est encore parce que ses facultés sont affaiblies et que ses humeurs sont dépravées. Entourer ces enfermeries d'humidité c'est donc à coup sûr accroître les dispositions défavorables à l'enfance...

« A Sainte-Martine et à Sainte-Marthe... où sont placées les petites filles qui présentent de la fièvre... il y a un tel encombrement qu'on en entasse cinq ou six

dans le même lit... Aussi le sommeil a-t-il seulement jamais pénétré dans ces lits faits réellement pour deux personnes qui deviennent à l'Hôtel-Dieu, des lits de quatre ou six et où la chaleur est telle qu'il n'y a pas besoin de poêle... »

Parlant plus loin des maladies contagieuses : « Ceux qui, continue-t-il, ont résidé longtemps dans les hôpitaux où la gale domine savent qu'il y périt beaucoup d'enfants des suites de la suppuration du poumon, trois ou quatre mois après leur rougeole, principalement en avril. C'est pourquoi on ne saurait trop prévenir la propagation de la rougeole et quand le mal subsiste le traiter avec soin. Si ceux qui ont la rougeole, sont confondus à l'Hôtel-Dieu dans les mêmes salles et dans les mêmes lits c'est un exemple vicieux qu'il faut se garder d'imiter... « Quant aux convalescents aucune précaution n'a été prise en leur faveur, et ils restent mélangés avec les autres malades. »

Le cœur de Louis XVI qui était profondément bon s'indigna lorsqu'il apprit à quel état les petits malades étaient réduits. Il aurait vivement désiré y remédier ; les événements ne le lui permirent point. Emporté par la Tourmente révolutionnaire il mourut avant d'avoir pu même entamer son œuvre.

Nous venons de voir qu'à l'Hôtel-Dieu on refusait impitoyablement les teigneux, les galeux et les syphilitiques. Où donc les recevait-on ?

Les teigneux, nous le savons déjà, trouvaient place à l'hôpital Sainte-Reine, à la Pitié et aux Petites-Maisons. Mais les galeux et les syphilitiques ? Les galeux étaient

acceptés à la Pitié. Là, bien que la gale fût considérée à cette époque comme une maladie à forme spéciale dont la contagion formait le caractère essentiel et bien que tout le monde parlât de l'insecte contagieux, ils continuaient à vivre en commun. Deux règles importantes cependant étaient observées : la séparation des sexes et l'isolement dans le coucher. Il n'y avait que les tout jeunes enfants pour « lesquels il y avait moins de dangers tant pour le physique que pour le moral (1) » qui échappaient à ces règles. Malheureusement la maison ne possédant pas d'infirmerie, et les galeux tombant souvent assez malades, il fallait les diriger sur l'Hôtel-Dieu où ils ne faisaient qu'augmenter le nombre de ceux qui s'y trouvaient déjà, et d'où la plupart du temps ils ne sortaient que pour être dirigés sur le cimetière des Innocents. Ainsi, par suite de l'incurie de l'administration, cet hôpital qui aurait pu rendre de grands services, n'était en réalité que d'une minime utilité.

Quant aux enfants gâtés, on les soignait un peu partout ; mais partout on ne leur donnait que des consultations : les parents devaient faire le traitement à domicile.

Seuls les illégitimes étaient soignés à la Couche. Le résultat c'est que les enfants légitimes issus de parents pauvres et incapables de subvenir aux dépenses d'un

1. Observations sur le régime et la destination de la maison de la Pitié avec lettres d'émois des administrateurs de l'Hôpital Général au Département des Hôpitaux.

traitement long et dispendieux mouraient pour la plupart faute de soins.

Le Gouvernement touché du sort de ces innocentes victimes avait bien essayé à maintes reprises de remédier à un mal si funeste à la population et de conserver des sujets qui pouvaient devenir un jour très utiles à la société; mais toutes les tentatives qu'il avait faites étaient restées infructueuses et en 1770 les choses étaient telles qu'aux premiers jours du débat.

En 1780 Le Noir, lieutenant de police et l'un des chefs de l'administration des hôpitaux, voulut parer à ce danger. Il chargea le médecin-inspecteur général Colombier d'installer un hospice où seraient reçus les enfants, les femmes enceintes et les nourrices syphilitiques. A cet effet un vaste local fut loué à Vaugirard, près l'ancienne église paroissiale, à côté du séminaire des Trente-Trois, dans l'emplacement compris aujourd'hui entre les rues de l'Abbé-Groult et Dombasle. Et en 1781 l'Imprimerie Royale publia un règlement concernant l'administration et la discipline de cette maison.

Les enfants nés de parents pauvres attaqués du mal vénérien furent admis à l'hospice ; on n'exigea d'eux qu'un certificat du curé attestant la pauvreté de leurs père et mère.

Il fut stipulé en même temps que les enfants qui seraient conduits à l'hospice seraient visités avant leur admission dans un endroit destiné à cet effet, par le chirurgien résidant à la maison.

Primitivement on avait pensé à garder un grand nombre d'enfants sevrés afin de savoir jusqu'à quel terme

les rechutes pourraient s'observer. On avait même élevé dans les jardins un bâtiment destiné à cet effet. mais différentes raisons empêchèrent de suivre ce plan. Les principales furent : 1° le peu d'étendue du local qui avait été construit à cet effet ; 2° le danger notable qu'il y a à garder un grand nombre d'enfants les uns à côté des autres à cause de la contagion des maladies. Aussi le nombre des enfants âgés de plus de deux ans que l'on admit à l'hôpital fut-il ordinairement restreint.

Chaque année on ne reçut la moyenne que quatre à cinq enfants plus vieux venant de l'Hôpital Général ou de la ville. Il paraît qu'ils devaient y être convenablement traités si nous en jugeons d'après les observations du temps (1), mais vu sa trop grande exiguité, cet hôpital n'eut qu'une existence éphémère. Des lettres patentes du mois d'août 1785 le supprimèrent et il fut décidé qu'on construirait, aux mêmes frais, un nouvel établissement plus vaste, sur l'emplacement du couvent des Capucins ; en réalité, ce plan ne fut définitivement arrêté que quelques années plus tard.

Ainsi à la veille de la Révolution, en matière d'hospitalisation infantile quelques progrès avaient été réalisés.

1. En 1872 Marguerite Sanson, âgée de 4 ans 1/2, un mois après son arrivée reprend de la fraîcheur et de l'embonpoint, sort complètement guérie après plusieurs mois.... En 1783 Françoise Micques, âgée de 2 ans, voit tous ses accidents disparaître en très peu de temps.... En 1784 Jeanne Perrin sort entièrement guérie non seulement de ses accidents vénériens, mais encore de sa disposition rachitique (Doublet)...

Des hôpitaux spéciaux avaient été créés pour un certain nombre de maladies : tels Sainte-Reine, la Pitié, les Petites-Maisons, les Enfants-Gâtés.

Des orphelinats avaient pris la coutume de soigner en de petites infirmeries la plupart des maladies courantes.

Mais la grande majorité des enfants était encore admise dans les hôpitaux généraux, l'Hôtel-Dieu, Bicêtre, la Salpêtrière où, sans respect pour le sexe ni l'âge, on les mélangeait toujours au mépris des lois les plus élémentaires de l'hygiène.

Cependant le peuple commençait à murmurer. En 1789 un esprit satirique en profita pour décocher ses traits contre l'hospitalisation en général, et adressa aux révolutionnaires le pamphlet suivant :

Venez et pénétrez, voyez tous ces asyles
De douleurs, de misères effrayants domiciles
C'est ici, qu'une avare et dure charité
Fait haïr les secours de l'hospitalité.
Bravez pour un moment l'air empesté qu'exhale,
De ces réduits impurs la vapeur sepulchrale
Quel amas de souffrans, en troupeau rassemblés,
Voyez sur un seul lit, confusement mêlés
Celui que la douleur tient sous sa dent cruelle,
Celui qu'à la santé l'espérance rappelle,
Celui dont le cadavre est en proie à la mort,
Celui qui se débat contre elle avec effort.
Si votre sein encore enferme un cœur sensible
Qu'il s'indigne et frémisse à ce spectacle horrible,

Élevez un asyle à tant de malheureux
Honorable pour vous, salutaire pour eux
Et que l'humanité souffrante et misérable
Loin d'un gouffre infecté trouve un port secourable..

Le coup était porté. Une nouvelle ère va s'ouvrir.

« Ranimés par la vue de tant de maux, guidés par la justice, soutenus par la conscience des droits et des devoirs, qui sont et qui doivent être le Code de tous les peuples, enflammés par le sentiment de ces règles burinées dans leurs cœurs par la nature, avant que l'écorce ou les tablettes pussent les offrir à la vue : ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il fit faire constamment aux autres le bien qu'on voudrait en recevoir », les révolutionnaires aussitôt proclamèrent sacrés tous les droits de l'enfance malade et entrèrent de suite dans la voie des réformes.

En 1789 commence la période d'instruction ; on informe et le 30 janvier 1790 le comité de mendicité nouvellement créé est chargé de faire des enquêtes.

Toutes les maisons hospitalières furent successivement visitées et des rapports adressés aux divers membres du comité.

Le 7 mai 1790 le duc de la Rochefoucauld-Liancourt rendit compte le premier de la situation de Bicêtre.

« Dans cet hôpital, les enfants scrophuleux, dartreux, teigneux sont confondus dans les mêmes salles, quoiqu'il y en ait plusieurs destinées à ces genres d'infir-

1. Anonyme 1788.

mités et trois de ces enfants couchent ensemble dans deux petits lits joincts à cet effet : ainsi, indépendamment de l'incommodité momentanée pour ceux qui souffrent davantage d'être sans cesse interrompus par le mouvement et le bruit des moins souffrants il se fait une communication continuelle des maux de toute espèce dont ils sont attaqués et chacun a nécessairement bientôt ceux de tous. Si une maladie vive se joint à ces maux habituels, ces enfants sont portés à l'Hôtel-Dieu comme tout ce qui dans cette maison n'est pas employé, prisonnier ou fou... la rigueur des saisons, leur intempérie, le caractère de la maladie, rien ne trouve grâce contre la règle de la maison qui veut que ces malheureux soient voiturés à l'Hôtel-Dieu, entassés dans un tombereau non suspendu ou s'ils sont dans le cas le plus grave de la maladie, portés à bras sur des brancards découverts, couchés sur une simple toile et confiés ainsi à des vieillards de la maison que leur manque de force oblige de s'arrêter sans cesse dans le trajet qui n'est pas moins long qu'une lieue ; aussi assure-t-on que le nombre de ceux qui meurent en chemin est très grand. »

On reçoit encore de temps à autre des enfants galeux, et comme la plupart du temps les infirmeries sont pleines, on les place dans les infirmeries de la Force et comme elles « sont destinées aux fous, ou aux renfermés comme tels, aux prisonniers de Bicêtre aux enfans de la correction, aux prisonniers envoyés du Châtelet, tous les âges sont réunis et c'est là que sont corrompus de toutes les manières ces infortunés enfans... »

Le 6 septembre ce fut le tour de la Salpêtrière...

Ici même tableau :

« On ne tient nul compte des enfants malades ; et bien qu'on en garde la majeure partie il n'y a pas de locaux particuliers pour eux.

« Tous les enfants sont atteints de gale.

« Il y a une infirmerie établie uniquement pour cette maladie, où on met tous les enfans qui en sont attaqués et où ils sont traités avec le plus grand soin mais toujours infructueusement et sans que jusques à présent, on ait pu parvenir à la détruire parce que souvent ceux qui se trouvent guéris, la reprennent par la communication qu'ils ont les uns avec les autres, ou par l'air même qu'ils respirent dans les dortoirs.

« Mais la salle la plus horrible que l'on puisse présenter aux yeux de celui qui conserve quelque respect pour l'humanité est celle dite infirmerie où l'on traite les maladies de peau. Là près de deux cents filles, jeunes et vieilles, attaquées de la gale, des écrouelles et de la teigne couchent pêle-mêle, quatre ou cinq dans un lit, se communiquant tous les maux que la fréquentation peut donner. Combien de fois en parcourant ces lieux de misère, ne se dit-on pas avec horreur qu'il serait presque moins cruel de laisser périr l'espèce humaine que de la conserver avec aussi peu de ménagements. »

La Pitié fut de même enquêtée et un rapport très détaillé fourni sur son régime :

« La gale et la teigne sont les seules maladies traitées dans la maison.

« Le traitement de la gale est simple : on ne se fait

jamais de règle de saigner ni de purger sans qu'on y soit déterminé par l'état actuel des malades. Le spécifique d'usage est le soufre on le broie avec la graisse pour en faire une pommade que l'on emploie en frictions. La guérison s'opère sans accidents sensibles.

« Le traitement de la teigne qui est en usage dans toutes les mains de l'hôpital se fait avec un onguent composé de poix-résine.... la cure est en moyenne de 4 à 5 mois...

« Lorsque les enfants sont atteints d'autres maladies on les envoie dans les hôpitaux généraux.....

« Les enfants dont les infirmités sont incurables... sont passés à Bicêtre... de même les dartreux, les scrophuleux et ceux qui ont des humeurs froides... car le local est maintenant insuffisant.

« Les autres sont traités à l'Hôtel-Dieu ; ceux qui n'y meurent pas en rapportent la galle qui paraît perpétuelle dans ce grand hôpital...

« Le scorbut est très commun dans la maison, cela tient à la mauvaise nourriture... on y remédie depuis quelques mois... mais on pourrait faire plus en réformant les étoffes huileuses et grossières avec lesquelles on est obligé d'habiller les enfants. Les fièvres rouges sont aussi des maladies habituelles ; mais elles sont ainsi que les petites vérolles portées à l'Hôtel-Dieu, et l'on sent bien que leur danger augmente, et de cette transportation forcée, et du traitement qu'elles y reçoivent... Une infirmerie serait nécessaire, pour pouvoir traiter toutes ces sortes de maladies et ne pas encombrer l'Hôtel-Dieu. »

Enfin au mois d'octobre de la même année, Seignelay lut son rapport sur l'Hôtel-Dieu, Saint-Louis, la Charité et Saint-Sulpice. Tous les vices déjà signalés sont reproduits dans cet intéressant mémoire.

Tandis que le comité de mendicité se livrait à ses longues et minutieuses recherches, la municipalité s'intéressait aussi à la question hospitalière, le 8 octobre 1789 fut institué un conseil de ville, qui prit en main l'administration municipale. Ce conseil fut subdivisé en huit départements à la tête desquels on nomma un lieutenant de maire. Le cinquième département constitua le département des Hôpitaux, et De Jussieu en devint le chef.

Il s'occupa surtout de questions intérieures. Mais il ne se fit pas faute non plus à l'occasion de signaler les vices qui existaient dans l'hospitalisation au point de vue général.

« Beaucoup de malades entassés dans un petit espace, les diverses maladies rapprochées et confondues ; quelques-unes affectées particulièrement au local et s'y perpétuant par la communication ou par le défaut de renouvellement de l'air, le repos souvent troublé par la mauvaise disposition des salles, la promptitude et la régularité du service devenus difficiles par la même cause, une mortalité considérable résultant de la réunion de tous ces vices : tels furent les inconvénients auxquels il serait pressant de remédier (1). »

1. Compte rendu à la Commune par le département des Hôpitaux. Mémoire présente par M. de Jussieu, lieutenant de main, année 1790. (L. b. n° 1221.)

Une enquête aussi considérable faite avec autant de soins, dit Mac-Auliffe, ne devait pas rester sans résultats.

Dans un rapport sur les hôpitaux fait au conseil général du département de Paris, Germain Garnier après La Rochefoucauld-Liancourt, avait demandé pour la Pitié la création d'une infirmerie ; l'autorisation en fut accordée.

A l'Hôtel-Dieu, on fit parvenir 700 lits dont 150 pour les petits malades.

Le 27 vendémiaire an IV la commission des travaux publics autorisa le sieur Lebrun à rétablir à Saint-Louis le pavillon des enfants scrofuleux.

L'hospice de Saint-Jacques pour les vénériens fut monté en grande partie — et des salles furent réservées à l'enfance.

Audin-Rouvière se chargea d'ailleurs de décrire longuement les améliorations apportées dans les hôpitaux :

« Il faut néanmoins convenir que maintenant les principaux hospices de Paris ont changé de régime ; depuis que les principes de la Révolution y ont pénétré, l'ordre intérieur y a visiblement gagné, la bienveillance et les soins y ont fait des progrès sensibles, mais plusieurs de ces établissements sont encore susceptibles d'une grande amélioration ; ce sont de tous les établissements publics ceux dans lesquels l'humanité réclame le plus vivement une régénération salutaire.

A l'Hospice National de l'humanité notamment on ne trouve sur les 25 salles qu'une seule qui soit destinée aux maladies contagieuses : c'est la salle des variolés

et cependant la petite vérole n'est pas la seule maladie qui porte la contagion. La gale, les fièvres malignes, la fièvre des prisons certaines dysenteries et une infinité d'autres maux se communiquent et devraient être soignés, à part... le funeste usage des lits à deux a été abandonné, la plupart des dispositions nécessaires ont été éxécutées mais il existe encore un certain nombre d'abus.

« A la Salpêtrière... où sont soignés la plupart des enfants malades de la maison on a donné plus d'air aux infirmeries. Depuis quelque temps on a pris des mesures contre la gale car autrefois presque toute la maison était infectée de cette maladie. Actuellement le nombre des galeuses a de beaucoup diminué ; il y a un local pour le traitement de cette affection et pour en éviter la communication avec celles qui en sont exemptes. Mais nous avons remarqué que la position de ce bâtiment est nuisible aux enfants. En effet on le trouve placé près de l'égout de la maison qui répand une odeur infecte dans les grandes pluies ; l'air qui entre par les fenêtres est imprégné de tous les miasmes putrides qu'exhale une basse-cour voisine où l'on entretient habituellement une cinquantaine de cochons mis là par des charcutiers de Paris ; ainsi tous les germes de corruption et de maladies sont rassemblés autour de ces enfants.

« A la Pitié... beaucoup d'améliorations ont été introduites. La gale et la teigne étaient autrefois les seules maladies qui étaient traitées dans la maison ; les enfants malades étaient envoyés à l'Hospice National ; actuellement plus ; le scorbut était très commun dans la mai-

son ; on assure que les farineux donnés avec abondance en ont diminué l'intensité. Toutefois les fièvres rouges y sont encore habituelles. L'été dernier même presque tous les enfants ont été atteints de la petite vérole, mais on a remarqué qu'il n'en était mort aucun. Il est vrai que l'infirmerie qu'on a bâtie depuis peu est bien exposée, que la perspective qu'elle offre sur le Jardin national des Plantes la rend agréable et saine, et que cette exposition ne contribue pas peu au rétablissement de la santé de ces enfants.

« A Bicêtre, quelques améliorations ont été faites ; on a construit également une belle infirmerie afin de ne plus transporter les malades à l'Hôtel-Dieu ; mais il reste encore beaucoup à faire.

« Ainsi, un enfant de 10 à 12 ans admis dans cette maison souvent pour des convulsions nerveuses qui sont réputées épileptiques, prend au milieu de véritables épileptiques la maladie dont il n'est pas atteint et n'a dans la longue carrière, dont son âge lui offre la perspective, d'autre espoir de guérison que les efforts rarement complets de la nature... Enfin les enfants scrofuleux, dartreux, teigneux, imbéciles sont encore confondus dans les mêmes salles, quoiqu'il y en ait plusieurs destinés à ce genre d'infirmités.

« Quant à l'hôpital Saint-Louis il a pris maintenant un essor considérable ; scrofuleux, teigneux, dartreux, galeux même y trouvent place ; on s'occupe des règles de l'hygiène et l'enfance est l'objet de soins tout particuliers.

Enfin à Cochin, à Necker et à Beaujon quelques

modifications ont été apportées dans les services. Nous le voyons la Révolution fit donc beaucoup en faveur du jeune âge. Si elle ne produisit pas tout ce que l'on aurait pu en attendre, sachons toutefois ne pas trop l'incriminer car elle eut le mérite de préparer la création du premier hôpital spécial en faveur de l'enfance et de faire entrer ainsi l'hospitalisation infantile dans une nouvelle période.

1802-1875

Ce fut dans un conseil tenu le 2 floréal an X que fut décidée la création du premier hôpital d'enfants.

Cette décision fut ratifiée par un arrêté du 18 floréal an X ; quelques jours après on faisait paraître le règlement du nouvel établissement Ce règlement est un texte important dans l'histoire de l'hospitalisation infantile. Aussi ne croyons-nous mieux faire que de le reproduire ici en entier :

Article premier — L'hospice des Orphelins rue de Sèvres est consacré à recevoir les enfants malades au-dessous de 15 ans qui ont été jusqu'à présent reçus à l'Hôtel-Dieu, à la Charité et aux hôpitaux Cochin, Necker et Beaujon et qui seront envoyés par le Bureau Central d'admission, et en outre à recevoir les enfants qui tomberont malades dans les hospices d'Enfants de la Patrie et des Orphelines du faubourg Saint-Antoine.

1. Les orphelins de la rue de Sèvres avaient été fondés par le curé de Saint-Sulpice. A partir de 1802 ils prirent le nom d'hôpital des Enfants-Malades ; le nom d'hôpital de l'Enfant-Jésus que nous employons de temps à autre dans le texte est le nom que le public donne encore parfois à cet hôpital.

Art. 2. — Cet hôpital portera le nom d'hôpital des Enfants-Malades.

Art. 3. — Le nombre des lits dans le dit hôpital est fixé à 250 de fondation et 50 de réserve.

Art. 4. — Nul enfant ne pourra être reçu dans les autres hôpitaux à l'exception des hôpitaux Saint-Louis et des Vénériens.

Art. 5. — Les enfants valides actuellement à l'hospice des Orphelins rue de Sèvres seront transférés suivant leur sexe aux Élèves de la Patrie et aux Orphelines faubourg Saint-Antoine.

Il est dérogé quant à ce nouveau classement des enfants aux dispositions de l'article 11 du 18 vendémiaire dernier.

Art. 6. — On placera dans des quartiers séparés aux Elèves de la Patrie et aux Orphelins faubourg Saint-Antoine les enfants au-dessous de 6 ans.

Art. 7. — Il sera établi à l'hôpital des Enfants-Malades des quartiers et des promenoirs séparés pour les garçons et les filles, et en outre les enfants au-dessous de 6 ans ne seront pas mis dans les mêmes chambres que ceux plus âgés.

Art. 8. — Les infirmeries des hospices des Orphelines, faubourg Saint-Antoine, et des Élèves de la Patrie seront supprimées; les enfants qui tomberont malades dans ces deux hospices seront transférés à l'hôpital des Enfants-Malades, ils seront ainsi séparés autant que possible des autres enfants...

En destinant cette maison à l'enfance l'administration ne pouvait faire meilleur choix. Le local vaste,

aéré, était propre en tout à un établissement de ce genre et réunissait toutes les ressources nécessaires à la guérison des maladies de cet âge, pour lesquelles un air vif et pur et un exercice convenable qui donne à de jeunes membres de l'élasticité et de la vigueur sont les meilleurs moyens curatifs. Avec ses deux grands corps de bâtiments très spacieux, sa localité étendue et l'air qu'on y respire, l'Enfant-Jésus fit un superbe hôpital et les parents pauvres, soucieux de la conservation de leurs enfants, n'hésitèrent plus à les confier à ce nouveau refuge ; ils reprirent peu à peu le chemin des hôpitaux qui jusqu'à ce jour ne leur avaient le plus souvent rendu que les cadavres des petits êtres qu'ils leur avaient apportés.

Le mode d'admission était d'ailleurs, comme auparavant, d'une extrême facilité. Toutefois pour être reçus, les enfants doivent maintenant se présenter avec un billet du commissaire, ou des membres du bureau de bienfaisance, attestant leur domicile car auparavant ils étaient facilement abandonnés. Visités dès leur entrée, ceux atteints de maladies dont on peut craindre les effets contagieux sont placés dans des bâtiments séparés du reste de l'hôpital par de grands jardins, où les salles sont assez vastes. Les autres sont répartis dans des salles communes.

La séparation de enfants selon leur sexe, celle des maladies chroniques et des maladies aiguës et cet isolement relatif des contagieux étaient de sages mesures.

Aussi, dans le public médical cette création fut-elle

généralement bien accueillie. Toutefois en 1803, les officiers de santé de la Charité se plaignirent que l'exclusion absolue des enfants nuisait à l'instruction des élèves « en ce qu'il y a des maladies et des opérations, celle de la pierre par exemple, qui présentent dans les enfants des particularités à observer. » Mais leurs plaintes furent à peine écoutées. Au reste elles se perdirent vite dans le concert unanime de louanges que l'on adressait à la nouvelle institution.

En 1804, Corvisart dont nul à coup sûr ne contestera l'autorité en pareille matière appréciait ainsi la nouvelle institution vieille de quatre ans :

« Il n'existe nulle part une réunion aussi considérable d'enfants malades, on ne peut donc étudier nulle part aussi complètement que dans cet hôpital, la nature, la marche et le traitement des affections nombreuses et graves auxquelles on sait qu'ils succombent ; on pourrait même annoncer qu'on est parvenu à y recueillir sur divers points des notions plus exactes et plus certaines que celles qu'on se procure dans les auteurs.

« Mieux surveillés dans cette maison qu'ils ne pouvaient l'être dans les hôpitaux d'adultes, les enfants ne se trouvent point, lorsqu'ils en sortent, corrompus comme ils l'étaient souvent en quittant ces établissements... »

« En se rappelant qu'on voyait il n'y a pas vingt ans entassés dans le même lit à l'Hôtel-Dieu, salle Saint-François, jusqu'à huit enfants attaqués de la petite vérole on rend grâce au Gouvernement et au Conseil général, qui en secondant ses vues a fait succé-

der à cette horrible insouciance une sollicitude active et éclairée, s'est vraiment intéressé au sort des malades pauvres et spécialement à celui des enfants, qui semblent être encore parmi les malheureux ceux qui ont le plus de titres à la commisération publique. »

Puis ce fut le tour de Clavareau. Dans un ouvrage qu'il publia en 1805 il fit un éloge pompeux du nouveau mode d'hospitalisation (1) :

« Cette ligne de démarcation établie entre les maladies de l'enfance et celles de l'âge mûr, dit-il, est sans contredit un avantage, et pour les mœurs et pour l'avancement de l'art de guérir... Il n'eût peut-être pas été possible d'atteindre le même but en destinant une salle dans chacun des quatre grands hôpitaux au traitement des enfants... »

Cependant la nouvelle maison commençait déjà à se trouver insuffisante.

Le 13 mai 1808 on décida la construction d'un nouveau bâtiment de 100 lits, en raison de l'augmentation du nombre des malades.

Cinq ans plus tard, en août 1813, deux nouveaux pavillons étaient installés : l'un destiné aux scrofuleux, l'autre devant servir aux galeux, et dans ce dernier on plaçait une barrière d'isolement.

Malgré ces réformes, la mortalité restait sensiblement la même.

Le corps médical commença à se plaindre.

« En 1814 Duchanoy dit en parlant du nouvel éta-

1. *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie*, année 1804, page 14.

blissement: « l'établissement de l'hôpital des Enfants est un bienfait inappréciable. »

« Toutefois il est beaucoup trop petit, surtout à cause des divisions qu'exige le classement des nombreuses maladies dont les enfants sont susceptibles.

« L'hôpital Necker pourrait servir à recevoir les maladies aiguës. Les enfants atteints de maladies chroniques seraient traités aux Enfants-Malades... »

Mais le rapport que Pastoret adressa en 1816 au conseil général des hospices fut moins acerbe. Il semble que l'auteur ne se soit attaché qu'à montrer le beau côté de la question, et qu'il ait voulu voir l'idéal dans le nouveau système d'hospitalisation. C'est à peine s'il formule quelques légers reproches.

« L'établissement d'un hôpital particulier pour les enfants, dit-il, est un grand bienfait. Auparavant ils étaient placés dans les mêmes hospices que les autres malades, ils y étaient à côté d'hommes souvent corrompus par la débauche et livrés aux maladies qui en sont la suite. Leur constitution physique en souffrait quelquefois, leurs mœurs presque toujours... Ces rapports de tous les moments qu'ont ensemble des personnes qui habitent le même lieu, le développement ou le langage des passions, les conversations fréquentes et familières avoient souvent laissé des traces qui subsistoient après la guérison et déterminoient un penchant vers le vice qui, sans la maladie de l'enfant et les hommes dont elle l'avait rapproché, n'eut jamais existé peut-être..

« Le médecin désiroit aussi pouvoir observer separe-

ment et les maladies particulières à l'enfance et celles qui leur étant communes avec la virilité reçoivent cependant de cet âge même quelques modifications différentes.

« Aussi sous le rapport de l'art, sous celui des mœurs et de la santé des enfants, tout exigeoit un hospice qui leur fut spécialement consacré. Le conseil général a rempli en l'établissant le vœu de tous les amis éclairés des pauvres...

« A un point de vue plus général : celui de la morale et de l'éducation, les enfants ont trouvé dans un asile, qui leur était exclusivement réservé, des soins particuliers qu'ils ne trouvaient guère dans les maisons où se réunissaient des malades plus âgés ; des médecins instruits se sont voués avec zèle à cette partie importante de l'art de guérir et ont déjà rassemblé une foule d'observations journalières dont la médecine s'enrichira pour le soulagement des hommes. Les Français auront eu la gloire d'en donner l'exemple aux autres peuples. Les étrangers venus à Paris depuis quelques années se sont empressés de voir cet hôpital, ils ont été touchés de l'ordre qui y règne, de sa propreté, de sa salubrité, de tous les moyens pris pour que ces enfants deviennent des hommes utiles à la Patrie..., ils ont regretté que leur pays n'ait pas un établissement semblable.

Tout a été refait : plusieurs bâtiments, les lits, le linge, et actuellement on reçoit près de 600 malades car près de 600 lits peuvent être mis à la disposition des enfants. Ce n'est pas trop pour les cas extraordinaires mais trop pour les temps ordinaires et on pourrait en

diminuant le nombre laisser plus d'espace entre les différents lits trop rapprochés les uns des autres... »

En parlant ainsi, que de dangers étaient laissés dans l'ombre...

Cependant la mortalité devenant plus grande, il fallut bien se rendre à l'évidence et convenir qu'il existait des vices dans le nouveau mode d'hospitalisation.

Pastoret avait commencé par accuser la tendresse excessive des mères.

« La mortalité dit-il, tient à la tendresse des mères qui hésitent longtemps à éloigner d'elles leur enfant qui souffre. Ce n'est que lorsque la maladie devient très grave qu'elles consentent à laisser transporter hors de leur demeure le malheureux enfant, et presque toujours il est trop tard pour le secourir avec efficacité. »

Fausses allégations !

En réalité les vraies causes ne résidaient pas là, et les commissions médicales plus prévoyantes, eurent tôt fait de découvrir les racines du mal. En recueillant les documents, nous pouvons dire à leur honneur qu'elles n'ont rien omis ni négligé pour y remédier.

En 1823, la commission médicale s'exprimait ainsi :

« La mortalité est très grande à l'hôpital des Enfants, elle est hors de proportion avec celle des autres hôpitaux. Parmi les causes qui l'occasionnent il en est de très puissantes qu'il serait possible de faire disparaître. Cet hôpital est un foyer continuel de contagion pour la variole, la rougeole, la scarlatine;... des salles disposées convenablement pour isoler les diverses maladies

seraient de la plus grande utilité, de même qu'une salle de convalescents... »

Le conseil général des hospices approuva cette décision, mais les ressources faisant défaut, rien ne fut décidé quant à la construction de nouveaux pavillons.

Les commissions médicales des années 1833, 1835, 1838 et 1839, furent moins perspicaces. Toutes presque sans interruption étudièrent, à ce point de vue de l'hygiène et de la contagion, le régime de notre hôpital des Enfants, mais tout en signalant les nombreuses imperfections qu'il offrait dans ses dispositions ou son régime intérieur, aucune n'eut la pensée de proposer la dispersion de ces malades comme un remède efficace à la mortalité que l'on y constatait.

On lit dans le rapport de la commission médicale de 1833:

« Les médecins de l'hôpital des Enfants-Malades se plaignent aussi de la facilité avec laquelle on admet dans leurs salles des enfants que la misère de leurs parents et un sentiment de compassion y font entrer journellement. L'encombrement qui en résulte est pernicieux, même lorsqu'il ne se développe point, parmi ces enfants entassés des maladies contagieuses. On en voit promptement survenir d'autres chez les enfants convalescents. »

Le même rapport se fait l'écho de plaintes nombreuses sur le défaut de salubrité des différentes parties des bâtiments destinés aux divers services, sur l'encombrement de certaines salles, sur des agrandissements pro-

jetés commencés et non terminés, sur le chauffage, la police des salles de bains, l'emplacement des latrines et des salles d'autopsie, enfin sur l'urgence de certaines réparations.

En 1834, en raison de l'encombrement et de l'insalubrité on demanda:

1° Que l'hôpital soit déplacé et installé à l'hospice des Orphelins;

2° Que les enfants au-dessous de six ans soient renvoyés au traitement à domicile et secourus.

Pas une de ces demandes ne fut agréée ; on promit simplement d'étudier les agrandissements dont l'hôpital était susceptible. En réalité rien ne fut fait.

Le rapport de 1835 reprit la question et signala l'inconvénient des maladies contagieuses en ces termes :

« A aucun âge les maladies contagieuses ne sont aussi fréquentes que dans l'enfance et cependant il n'existe à l'hôpital des Enfants aucun moyen d'isolement pour les maladies car on ne peut regarder comme tel ce qui a été fait pour les variolés. Les mêmes salles reçoivent tous les malades quelle que soit la nature de leur maladie. Aussi la variole, la rougeole, la scarlatine sont-elles endémiques dans cet hôpital. On y est continuellement affligé par la vue d'enfants qui, ayant été admis pour des maladies peu graves, contractent l'une ou l'autre et quelquefois successivement plusieurs de ces fièvres éruptives auxquelles ils finissent nécessairement par succomber. »

Le rapport de la commission médicale de 1839 résumant l'opinion des commissions précédentes décrit à

son tour les effets désastreux de la confusion des maladies aiguës de l'enfance :

« En 1835 la commission médicale disait que faute de salles destinées à isoler les maladies contagieuses l'hôpital des Enfants-Malades offrait chaque jour le spectacle d'enfants qui, entrés la plupart pour une maladie légère, venaient y chercher non la guérison mais la mort. Elle exposait que dans une période de six mois, depuis 1er octobre 1833 jusqu'au 1er avril 1834, on avait observé dans l'hôpital 155 fièvres éruptives ; que sur ces 155 cas 88, c'est-à-dire plus des deux cinquièmes avaient été contractées dans l'hôpital ; que sur ces 88 malades, 52 avaient succombé, tandis qu'on n'en avait perdu que 21 sur les 77 autres venus du dehors. En résumé, ajoutaient nos confrères, plus d'un cinquième de la mortalité des Enfants-Malades est due à cette cause que l'administration peut facilement détruire.

« Cette cause, messieurs, existe encore en 1839 avec ses funestes conséquences ; nous devons ajouter, car telle est notre conviction, que vous seriez aussi affligés que surpris si nous dévoilions devant vous le tableau des maladies contagieuses ou non contagieuses contractées dans les hôpitaux ; et cependant c'est au milieu des conditions qui donnent naissance à tant de maladies que doivent guérir nos malades ;... il faut des salles d'isolement. »

Par un testament en date à Paris du 30 septembre 1837 Bilgrain venait de léguer à l'assistance une somme de 150.000 francs (1).

1. Médecin de l'hôpital des Enfants-Malades.

Devant tant de récriminations l'administration demanda l'autorisation d'employer le montant du legs à la construction dans l'enceinte de l'hôpital des Enfants-Malades d'un bâtiment spécialement destiné au traitement des enfants scrofuleux.

Cette proposition fut sanctionnée par l'autorité supérieure le 8 décembre 1838. Aussitôt on se mit à l'œuvre, des plans furent dressés et le 15 février 1839 on construisit un premier pavillon de 150.000 francs. Le 9 septembre 1840 le deuxième bâtiment était mis en adjudication.

Mais déjà la commission médicale reconnaissante avait adressé ses remerciements à l'administration.

« Vous n'avez pas oublié les demandes que vous avaient faites les commissions médicales précédentes : des salles ont été spécialement affectées à la variole, malheureusement par suite de leur contiguïté avec les salles générales nous sommes fâchés de dire ici que cette affectation a été le plus souvent inutile. Ce n'est pas la faute de l'administration...

« Vous avez senti l'utilité des améliorations demandées et vous avez arrêté dans l'hôpital des Enfants la construction de deux pavillons pour y traiter les scrofuleux ; nous vous en félicitons et nous formulons un vœu ; la construction de ces pavillons laissant libre le service actuel des scrofuleux on y trouverait les salles d'isolement réclamées et on pourrait détruire le bâtiment des ophtalmiques... »

Cependant l'affluence des malades devenait de plus en plus grande, et la mort « ce triste dénouement, dit

Hubert-Valleroux, de tant de drames hospitaliers », continuait toujours son œuvre avec la même intensité.

La commission médicale de 1838 ne se fit point faute de le signaler.

« L'utilité de cette maison, son indispensable nécessité pour soulager les pauvres ouvriers chargés de famille et dont un ou plusieurs enfants réclament des soins qu'ils ne peuvent recevoir à cause des logements malsains, resserrés, ou par suite de la misère, doit éveiller l'intérêt du conseil...

« La population toujours croissante a rendu cet asile insuffisant et il serait urgent de faire de nouvelles constructions pour recueillir seulement une partie des pauvres enfants présentés chaque jour et refusés faute de place. Les bâtiments existant tombent en ruines, des salles de malades sont placées dans des rez-de-chaussées humides, malsains, et carrelés...

« Les enfants exigent des soins particuliers, les salles qui leur sont destinées doivent être mieux chauffées, mieux ventilées que les salles d'adultes. De même que le froid, et un mauvais air sont la source d'une foule d'affections aiguës qui se déclarent chez les jeunes enfants, de même la chaleur et un air pur et souvent renouvelé sont les meilleurs et les plus précieux adjuvants de tout traitement médical. »

Pour parer au plus pressé et afin d'obtenir quelques lits vacants, on commença par envoyer en 1842, les enfants scrofuleux aux eaux des Forges (Seine-et-Oise). Mais en 1843 comme après dix mois de traitement les

enfants envoyés n'étaient pas encore guéris et les eaux n'ayant paru avoir eu aucune action sur leur maladie, il fut décidé le 31 mai de la même année de les ramener aux Enfants-Malades.

C'est alors qu'on jugea nécessaire de prendre d'autres mesures préventives contre l'encombrement. On restreignit les admissions. Rien n'y fit ; il fallut de nouveau songer à exiler les scrofuleux et le 8 janvier 1845 à la suite d'un travail envoyé par le Dr Foucault, proposant d'établir une station maritime pour le traitement des enfants atteints de scrofule, le conseil qui avait déjà essayé un traitement curatif par les eaux de Forges-les-Bains (1) décidaque l'essai du nouveau traitement serait fait sur une vingtaine d'enfants qu'on devait immédiatement faire partir de l'hôpital. C'étaient vingt lits de trouvés.

Le traitement ayant eu une heureuse influence on fut d'avis, sur un rapport favorable des médecins, que de nouveaux enfants seraient conduits chez le Dr Foucault et on les envoya le 25 janvier 1847. Malheureusement c'était l'époque où Jean Guérin donnait ses soins orthopédiques. Malgré toutes ces mesures, l'affluence des enfants justifiée par les succès obtenus rendit impossible l'hospitalisation ; on fut obligé d'en refuser un grand nombre. Aussitôt de crier de nouveau au scandale. Roubaud ne craignit point de jeter un des premiers le cri

1. Forges-les-Bains est une petite commune du département de Seine-et-Oise située à 5 kilomètres de Limours et à 45 kilomètres de Paris.

d'alarme et dans son livre il se chargea de critiquer vivement l'administration de l'assistance.

« On remarquera, dit-il, en 1847, combien peu d'enfants (35-023) ont été admis dans les hôpitaux alors qu'à cet âge on a le plus grand besoin de soins et de secours de toutes sortes ; cette anomalie s'explique par les dispositions réglementaires d'un grand nombre d'hôpitaux qui ne reçoivent plus les enfants avant l'âge de 15 ans ou qui mettent à leur réception des conditions trop sévères ; il est à désirer qu'un pareil état de choses finisse au plus tôt et qu'on ne laisse pas sans secours de pauvres petites créatures qui souffrent. »

Dumiez venait justement de léguer à l'assistance sa propriété d'Issy. Quelqu'un proposa d'en faire une succursale de l'hôpital des Enfants. Mais le conseil renonça à ce projet et pour faire taire les plaintes des parents il fut décidé en 1848 d'agrandir les salles.

En même temps on introduisait des améliorations importantes dans les autres services de spécialités. A Bicêtre, où trouvaient place les enfants atteints de tare nerveuse, les épileptiques, les incontinents, etc..., on construisit des locaux spéciaux où les petits malades couchés seuls et séparés des adultes reçurent tous les soins que la science était capable de leur donner... Une infirmerie d'isolement de douze lits fut créée pour les petits arriérés au-dessous de 15 ans.

« Ces résultats seraient encore plus marqués et plus concluants, j'en ai la certitude, dit Bourneville, si en accédant à la demande que j'ai souvent renouvelée, on créait une section à part pour les enfants aliénés dans

notre service. L'emplacement ne serait pas difficile à indiquer soit à Bicêtre, soit à la ferme Sainte-Anne...

Dans un asile où tout est réuni pour le traitement des maladies mentales, à tous les âges et à tous les degrés, les jeunes malades confiés à nos soins trouveraient, nous osons l'affirmer, les secours les plus efficaces...

A Saint-Louis, où les enfants étaient alors en petit nombre, on avait pris des décisions importantes ; l'isolement relatif était pratiqué pour certaines dermatoses; des salles nouvelles avaient été réorganisées, et maintenant il y avait plus d'air, plus d'espace, plus de lumière.

Enfin à Lourcines les petites filles au-dessous de 15 ans atteintes de syphilis héréditaire, victimes d'un viol, ou présentant des habitudes vicieuses eurent une salle spéciale de quatorze lits. De même les petits garçons furent sélectionnés et mis à part.

Deux gros points noirs cependant restaient encore à l'horizon : l'encombrement dans les salles avec ses conséquences d'une part, et d'autre part la question de l'isolement des contagieux dont on ne prévoyait pas encore l'importance.

Le premier point fut résolu quelques années plus tard.

En 1854, au cours d'une visite qu'elle fit à l'hôpital des Enfants-Malades, l'impératrice Eugénie avait remarqué le peu de place qui était réservée à chaque enfant. Elle s'en étonna, et se demanda s'il ne serait pas urgent de créer un deuxième établissement en faveur du jeune âge. L'idée venait à temps. Elle parut excellente. Le quartier Saint-Antoine, était devenu très populeux ; il fut décidé qu'on installerait la nou-

velle maison dans l'hôpital Sainte-Marguerite et qu'elle porterait le nom d'hôpital Sainte-Eugénie. Successivement refuge d'enfants trouvés et orphelinat, cet édifice fut inauguré le 16 mars 1854 ; il ouvrait aussitôt ses portes à quatre cent cinq petits malades. Du coup, l'encombrement était supprimé.

Mais chose bizarre, alors que partout ailleurs, dit le Dr Rauchfurs, on prenait des mesures prophylactiques contre les maladies contagieuses, l'hôpital Sainte-Eugénie ne fut l'objet d'aucune mesure spéciale relative à ce sujet, et les deux hôpitaux parisiens continuèrent à donner aux enfants une hospitalisation aussi défectueuse que par le passé.

Vers 1856, certains pavillons eurent quelque peine à caser tous les entrants. Les scrofuleux, notamment, augmentaient de jour en jour. En 1858, leur division à l'hôpital des Enfants-Malades était devenue insuffisante aux besoins du service. Vu son insalubrité, le conseil décida sa reconstruction sur un plan nouveau, avec des salles bien aérées, des vastes cours pour l'été, des promenoirs couverts et fermés pour l'hiver. Dépenses inutiles en parties. Ces enfants n'étaient-ils pas justiciables de la cure au grand air ? Et comme candidats insuffisamment définis, si ce n'est par leur aptitude à tuberculose, pouvaient-ils trouver dans les établissements de Paris les soins nécessaires au rétablissement de leur santé? L'administration fut en effet d'avis qu'on devait les soigner hors Paris. Bien que les premiers résultats n'aient pas été encouragants alors que par le succès de ses eaux ferrugineuses, Forges-les-

Bains (1), voisin de Paris, paraissait devoir se développer, le conseil voulut utiliser sinon les ressources minérales de ce charmant pays, du moins son climat parfaitement approprié. Des expériences furent faites en 1860, un hôpital fut ouvert avec cent lits.

En même temps grâce à l'attention des médecins la tuberculose osseuse était traitée par la cure maritime et les petits bacillaires étaient impitoyablement bannis des services et relégués sur le littoral.

Le service médical avait, en effet, remarqué les merveilleux effets de cette cure.

Des enfants malades assistés placés à Grofflier, à quelques mètres du littoral, chez une brave femme, Marianne Toute Seule (2), qui les emmenait chaque jour sur la plage déserte, avaient guéri comme par enchantement.

Dès 1859 l'administration décida que Marianne Toute Seule recevrait des malades plus nombreux et que des sœurs lui seraient adjointes pour l'aider dans sa tâche. Enfin, le 8 juillet 1861 était inauguré le petit hôpital de bois bien connu à Berck, où trouvèrent place cent enfants sous la direction du Dr Perrochaud de Paris.

Il convient de mentionner ici un établissement qui fut créé à la même époque par la volonté d'un généreux donateur, le comte G. de la Rochefoucauld et recueilli

1. En 1854, déjà cité, on avait aussi envoyé quelques colonies d'enfants à Forges.

2. Marianne Toute Seule était une femme chez qui l'Assistance publique avait coutume de placer des enfants.

en 1861 par l'assistance publique, les sœurs de Saint-Vincent de Paul ayant refusé d'en prendre la charge.

Les maisons précédentes avaient eu la gloire de sauver de la contagion et de la mort, les anémiés, les lymphatiques, les prétuberculeux, celle-ci eut le mérite de réparer plus vite la santé des convalescents.

Situé sur les bords de la Seine, à quelques kilomètres de Mantes, l'hôpital de la Roche-Guyon (Seine-et-Oise) fut en effet destiné à recevoir les convalescents des hôpitaux d'enfants et à les héberger pendant deux ou trois mois. Grâce à ces nouveaux refuges, l'enfance put espérer un peu plus dans l'hospitalisation qui lui était donnée.

Aussi en 1862 dans son étude sur les hôpitaux Husson pouvait-il affirmer sans crainte d'être contredit:

« La fondation toute récente des hôpitaux de Forges (1859) et de Berck-sur-Mer (1861),les nombreuses maisons de convalescence sur lesquelles les enfants sont dirigés dès que la maladie a pu être vaincue ont fait disparaître une grande partie des inconvénients de l'agglomération. L'hôpital de Forges où sont traités chaque année un certain nombre d'enfants scrofuleux autrefois destinés à rester indéfiniment dans les services de chroniques et continuellement exposés par conséquent aux atteintes des maladies contagieuses, permet de les rendre à leurs parents complètement guéris ou considérablement améliorés.Tout nous porte à présager que l'hôpital de Berck les soustraira aussi aux influences morbifiques qui règnent nécessairement dans toute réunion de malades. »

« Nous manquons encore, il est vrai, de moyens suffisants d'isolement soit pour les fièvres éruptives, soit pour les ophtalmies, mais les médecins, eux-mêmes, reconnaissent combien il serait difficile de soustraire, par la séparation, les enfants non atteints, à l'influence de quelques maladies lorsqu'elles sévissent avec une certaine intensité. Nous croyons pourtant que sous ce rapport d'utiles changements peuvent encore être ajoutés à ceux que l'administration a déjà apportés dans les services d'enfants, malgré les obstacles attachés à l'existence de constructions anciennes, souvent mal appropriées. Et, nous ajouterons que l'institution du traitement externe qui permet aux familles de la classe ouvrière de conserver, et de soigner loin de toutes les éventualités de la contagion, l'enfant dont l'état n'exige pas impérieusement le traitement même de l'hôpital, ne constitue pas la moins importante de ces améliorations,

« Le principe de la séparation des âges, adopté depuis soixante ans, est aujourd'hui passé dans la pratique des hôpitaux de Paris.

« Pendant cette longue expérience, il a été admis tour à tour par des savants, des administrateurs et des médecins ; et, jusqu'à ces derniers temps, il n'avait encore rencontré qu'une approbation unanime. Que si cependant des voix isolées, obéissant à un intérêt scientifique mal entendu venaient réclamer, comme un avantage, le rétablissement de ce qui a été si énergiquement condamné, l'administration puisant de nouveaux arguments dans l'exemple même que l'on prétend emprunter à l'Angleterre, ne pourrait que leur opposer les graves

considérations invoquées autrefois par le conseil général des hospices et l'autorité de ces praticiens illustres dont elle n'a pas encore désappris les excellents préceptes. »

Husson avait eu tort d'adresser toutes ces louanges.

L'administration ne prit aucune des mesures d'hygiène réclamées.

C'est pourquoi en 1864, le Dr Vidal le rapporteur de la commission médicale, ne craignit pas de blâmer sa négligence coupable.

« Nous avons cru devoir laisser de côté les hôpitaux d'enfants pour lesquels une réforme radicale pourrait seule mettre empêchement à la transmission meurtrière des maladies les plus graves. La multiplicité de ces affections, la facilité avec laquelle elles se communiquent pendant le jeune âge, disposition qu'augmente au plus haut degré l'état de débilité provoqué par la maladie qu'a motivé l'entrée à l'hôpital, toutes ces considérations sur lesquelles nos collègues de l'hôpital des Enfants-Malades, et de l'hôpital Sainte-Eugénie ont déjà appelé l'attention de l'administration tendent à démontrer le besoin d'une organisation nouvelle. L'isolement des maladies contagieuses en serait la première condition. »

Beau rêve, que nombre d'années verront encore éclore sans que l'administration songe un seul instant à le réaliser.

En 1873 cependant M. Moissenet essaie de reprendre les idées du Dr Vidal ; il demande pour l'hôpital de Berck la création d'un pavillon isolé pour les enfants

atteints de maladies infectieuses. Mais les finances de l'assistance publique étaient peu prospères à cette époque, le projet ne fut pas approuvé.

M. Moissenet ne se tint pas cependant pour battu. L'année suivante aidé du Dr Guérin, il réitéra sa demande; il eut cette fois la satisfaction d'être entendu. L'administration décida de commencer immédiatement les travaux. Désormais, les maladies contagieuses allaient devenir l'objet de mesures toutes spéciales.

Paris comptait alors deux hôpitaux généraux d'enfants : les Enfants-Malades et Sainte-Eugénie.

Des salles étaient réservées au jeune âge dans quelques hôpitaux spéciaux.

Enfin certaines catégories d'enfants malades étaient envoyées dans des hôpitaux ou maisons de convalescence de province.

Sainte-Eugénie fut le premier hôpital à bénéficier du nouvel état de choses.

Sur les instances du Dr Bergeron, on créa une baraque isolée pour le traitement des affections diphtériques, des salles d'isolement pour les varioleux furent ouvertes dans le service Saint-Joseph, et quelques mois plus tard le baraquement de la diphtérie, était remplacé par un confortable pavillon.

Malheureusement cet isolement fut mal compris. Ce ne sont pas, en effet, quelques mètres de distance et deux portes toujours ouvertes qui peuvent empêcher les émanations dangereuses de se communiquer d'une salle à l'autre. Aussi l'isolement fut-il illusoire, et les dépenses faites en pure perte.

L'administration se rendit-elle compte de ce que le

Dr Guérin ne se cachait pas de dire à qui voulait l'entendre? Toujours est-il qu'après cette expérience, on coupa court aussitôt aux nouveaux projets.

C'est pourquoi dans sa thèse de 1876, le Dr Maunoir ne fut pas précisément tendre vis-à-vis des administrateurs.

Ainsi que l'a dit Archambaut, «à l'hôpital des Enfants on meurt de la maladie qu'on y contracte et non de celle pour laquelle on y entre. »

« Sauf les varioleux qui, depuis l'an dernier, sont soumis à un isolement relatif, car l'administration s'était rendu compte que l'isolement pratiqué en 1834 était illusoire on reçoit dans les salles communes, tous les enfants de 2 à 15 ans atteints de maladies aiguës : diphtérie, rougeole, coqueluche, scarlatine, fièvre typhoïde, varicelle, etc... A côté des lits où étaient couchés les petits malades atteints de ces affections épidémiques et contagieuses à divers degrés, se trouvent des enfants ou simplement indisposés, ou rhumatisants, ou choréiques, ou tuberculeux.

« Il est impossible de passer un temps même très court à l'hôpital de la rue de Sèvres, sans se sentir indigné et en même temps quelque peu complice de toutes les morts dues, suivant une expression anglaise, à des maladies évitables.

« On se sent quelques remords à ne pas détourner les parents de faire admettre leurs enfants dans des salles empoisonnées par une collection si complète de miasmes contagieux ; il est hors de doute que dans certaines familles, heureusement en petit nombre, la

situation est connue, et que le séjour à l'hôpital est considéré comme un moyen honnête, sinon infaillible, de se débarrasser d'une façon définitive de ses enfants.»

« Le grand remède à ce mal évident serait un isolement sérieux des enfants atteints de maladies contagieuses, dans de petits appartements plus ou moins distants du corps de logis principal, où seraient traités à part le croup, les fièvres éruptives (rougeole, scarlatine), la coqueluche, les érysipèles, l'infection purulente, etc... »

L'administration comprit enfin qu'il fallait agir. En 1877 parut un projet de cinquante lits d'isolement pour les maladies éruptives dont dix pour Sainte-Eugénie et quarante pour les Enfants-Malades. En même temps il était décidé que l'hospice des Enfants-Assistés (1) devenait hôpital et que des pavillons d'isolement devaient y être incessamment construits.

Le Dr Fauvel, qui avait étudié la question, crut le moment opportun de fournir ses idées personnelles, et dans sa thèse de 1878 il exposa tout au long son plan d'isolement.

« Dans les hôpitaux d'enfants, dit-il, la promiscuité déplorable est une cause incessante de revers. En 1878 à Paris les cas de croup sont encore traités dans des salles communes. Un enfant est admis pour une ophtalmie légère ; au cours du traitement il contracte la diphtérie et après avoir subi avec succès la trachéotomie,

1. L'hospice des Enfants-Assistés était situé rue Denfert-Rochereau ; jusqu'alors on n'y gardait que les enfants bien portants.

il succombe plus tard à la scarlatine ou à la rougeole qui sévissaient dans les salles. »

« Quand donc aurons-nous un isolement sérieux?

« L'isolement individuel est excellent et donnerait une sécurité véritable : le malade est protégé contre les autres ; les autres le sont contre lui-même, mais il entraîne des difficultés considérables. »

Ce que je propose, « c'est le système des pavillons d'isolement (le block-system des Anglais), indépendants les uns des autres, divisés en chambres petites dont les communications entre elles peuvent être supprimées ».

« Pour la variole, on a réalisé cette conception depuis 1875.

« Pour la scarlatine il faudrait réserver un pavillon séparé où le personnel coucherait ; les convalescents seraient placés dans une salle distincte, la ventilation serait faite au moyen de l'air chaud.

« A défaut d'une salle d'isolement, une salle entière au fond de l'hôpital desservie par un corridor et un escalier distincts dont l'entrée serait interdite à toute personne étrangère donnerait les meilleurs résultats ; c'est ce qu'a fait M. Bergeron à Sainte-Eugénie. »

« Pour la rougeole aussi l'isolement doit être assez rigoureux. Quant à la diphtérie, tout indique qu'elle doit être traitée à part. Déjà Trousseau déplorait les conditions désastreuses où des enfants opérés du croup sont placés au milieu d'un foyer des contagions les plus grandes et les plus variées, de telle sorte que très souvent, alors que tout semble marcher à souhait, il survient

une complication après la trachéotomie. La nécessité de l'isolement est reconnue, la prudence ne permet plus de conserver les diphtériques dans les salles faisant partie des bâtiments généraux, il faut un pavillon d'isolement : l'un vient de s'élever à Sainte-Eugénie, un autre va s'élever aux Enfants. »

« Enfin la coqueluche doit-elle être isolée ? Je ne le crois pas. Au point de vue pratique, il importe de ne pas multiplier outre mesure les catégories qui nécessitent l'isolement. Cette affection dont la durée est très longue et le début insidieux s'aggrave par le confinement dans les salles. C'est dans ces cas que les secours à domicile sont préférables à l'hospitalisation... »

L'administration cette fois se mit courageusement à l'œuvre. En 1879 des salles d'isolement furent ouvertes à l'hôpital des Enfants-Malades ; en même temps on commença la construction du pavillon de la diphtérie à Sainte-Eugénie ; et aux Enfants-Assistés, on revisa la plupart des services. »

L'année suivante des salles spéciales étaient réservées au traitement de la teigne et des ophtalmies. A Trousseau les pavillons de la diphtérie et de la variole entièrement terminés entraient en fonction ; et les Enfants-Assistés avaient maintenant des pavillons prêts à recevoir les maladies contagieuses.

Cependant, dit Beclère dans sa thèse de 1882, des fautes existent toujours.

Nous continuons à recevoir dans les mêmes salles des enfants atteints d'affections aiguës non contagieuses de diverse nature et des enfants atteints de muguet,

de stomatite ulcéro-membraneuse, de fièvre typhoïde, de coqueluche, d'oreillons, d'érysipèle, de varicelle, de scarlatine.

« Le mal est grand... qui résulte du rapprochement intime des enfants atteints de rougeole avec les autres enfants. Y remédier est facile et nécessaire ; car « ce n'est pas la mince cloison interposée entre les rougeoles et les scarlatines ; ce n'est pas le couloir qui sépare ces fièvres éruptives de la salle commune qui peuvent empêcher les enfants de contracter simultanément plusieurs d'entre elles. »

Le Dr Beclère ne fut pas entendu. C'est pourquoi en 1884 le Dr Ollivier, après avoir étudié l'état actuel de l'hospitalisation, réclama à son tour, des pavillons pour les rougeoleux, comme cela existait aux Enfants-Assistés, mais ses réclamations énergiques restèrent vaines. C'est alors que M. Vaillant demanda l'hospitalisation *extra muros* des principales maladies contagieuses : variole, diphtérie, rougeole, scarlatine et coqueluche. Une commission fut nommée ; le Dr Chautemps conclut même qu'il y avait péril de soigner dans Paris, les malades atteints de ces maladies, et qu'il y avait urgence à créer hors Paris des hôpitaux spéciaux.

Mais la commission d'hygiène hospitalière ainsi que la société médicale des hôpitaux furent d'un avis contraire, et le projet échoua.

Tout le monde réclamait cependant l'isolement des rougeoleux et des scarlatins dans les hôpitaux d'enfants. C'est pourquoi, le 1er janvier 1886, on inaugura à l'En-

fant-Jésus un service spécial, pour les rubéoleux dans les salles Saint-Michel et Sainte-Anne.

En même temps quelques salles furent affectées aux scarlatineux.

Mais cet isolement, dit Lancry, ne fut toujours qu'un isolement demi-mesure. Et cependant, « un bon hôpital d'enfants où on soigne des maladies contagieuses doit réunir toutes les conditions générales d'isolement, de situation, d'exposition, d'aération, de chauffage, etc., qui sont nécessaires à tout établissement hospitalier quelle que soit d'ailleurs sa destination. On reçoit à l'Enfant-Jésus des diphtéries, des rougeoles, des coqueluches, des scarlatines, des affections aiguës non contagieuses, des ophtalmies, des affections scrofulo-tuberculeuses de toute espèce, des teignes, des dartreux et cela depuis toujours...

« Archambault a fait un mémoire pour démontrer qu'à l'Enfant-Jésus on mourait non pas de l'affection pour laquelle on entrait, mais de celle qu'on y contractait. Ehbien! c'est toujours la même chose, ou plutôt c'est pire. Les cas intérieurs de rougeole, de coqueluche, de scarlatine, d'ophtalmie, de diphtérie sont tout aussi nombreux que par le passé... »

« Pour la diphtérie les chiffres sont en progression croissante. On a construit il est vrai, un pavillon d'isolement mais on n'a pris toujours que des demi-mesures. Il est pourtant très simple d'y remédier. Que fait-on d'ailleurs à l'hôpital des teigneux, des dartreux, des scrofuleux, des ophtalmiques près de ces diphtériques ? Ils ont besoin d'air, de soleil, et d'espace... »

« Pour la rougeole, mêmes reproches; c'est toujours l'isolement mal compris que l'on y pratique...

« Il y a eu dans le premier semestre 198 rougeoleux, dont 66 cas intérieurs; sur ces 66 cas intérieurs, la mortalité a été de 23.

« Enfin les cas intérieurs de scarlatine sont fréquents, nous dit M. Ollivier dans son Mémoire: *La scarlatine dans les hôpitanx d'enfants à Paris* publié dans la *Revue des maladies de l'Enfance*, avril 1886, et les scarlatineux sont toujours soignés dans les conditions les plus favorables à la diffusion de la maladie.

« Ainsi l'hôpital de l'Enfant-Jésus à cause de la mauvaise hygiène hospitalière qui y est pratiquée, tue environ deux cents enfants par an savoir :

« Cent à 120 par diphtérie, soit 1 sur 35 ou 40 de ceux qui entrent à l'hôpital pour toute autre maladie.

« Une quarantaine par rougeole;

« Une dizaine par scarlatine et coqueluche ;

« Un certain nombre par fièvre typhoïde, et le reste des deux cents par les complications éloignées ou la difficulté de la convalescence de la coqueluche, de la rougeole et de la diphtérie.

« Et tout cela sans préjudice de toutes les maladies contagieuses, que vont rapporter à leurs frères et sœurs ou à leurs camarades d'école, tous les enfants qui sortent de l'Enfant-Jésus, soit pour y avoir été soignés, soit simplement pour y être venus chercher une consultation.

« Que faire pour remédier à un pareil état de choses?

« Reconstruire l'hôpital des Enfants-Malades.

« Alors dans le nouvel établissement certains chroniques et les blessés seraient placés à Tenon... »

« Les autres chroniques et les teigneux sur le bord de la mer ou à Brévannes. On tiendrait les enfants nouvellement admis dans une salle dite d'observation... »

« Enfin la nouvelle maison serait divisée en deux parties; l'une, l'hôpital qui abriteraitles maladies aiguës non contagieuses et serait séparée du lazaret par une muraille; l'autre, le lazaret composé de six petits pavillons de quatre à six lits avec un personnel séparé, et quelques petites annexes pour les maladies contagieuses complexes...

Toutefois, jugeant que le temps n'était pas encore venu pour mettre ses projets à exécution, il se contenta, après ces desiderata, de réclamer énergiquement que les pavillons d'isolement soient effectivement séparés du reste de l'hôpital, et que quelques dépendances soient ajoutées, en raison des cas complexes qui se présenteraient chaque jour, dans la pratique médicale. »

L'administration fit la sourde oreille, et rien de ce que réclamait le Dr Lancry ne fut fait dans les hôpitaux d'enfants : à Trousseau, à l'Enfant-Jésus, et aux Enfants-Assistés, la situation resta la même qu'auparavant et cependant la mortalité toujours énorme réclamait des réformes.

En 1888 le Dr Theremin insista de nouveau afin d'obtenir un isolement sérieux pour les rougeoleux et les diphtériques.

« En effet plus que jamais, dit il, les enfants sains et ne présentant que des affections sans aucune gravité telles

que ongles incarnés, brûlures, sont passés dans le service des rubéoleux. Quand réagira-t-on contre cette mesure? »

Et ailleurs :

« Le pavillon de la diphtérie ne répond pas aux espérances qu'on avait fondées sur lui. Non seulement il ne protège pas les enfants des autres services, mais il est en quelque sorte un foyer de contagion et les enfants qui y entrent ne sont pas à l'abri de la rougeole, scarlatine et broncho-pneumonie...

C'est ainsi qu'en 1887 sur 802 malades il y a eu 508 décès. Aussi serait-il nécessaire de créer pour la diphtérie cinq ou six nouveaux cabinets d'isolement à 2 ou 3 lits chacun. Cela faciliterait l'évacuation et la désinfection des salles, lorsque des cas de rougeole, de scorlatine ou de broncho-pneumonie s'y seraient produits.

On commenca à réaliser ce projet à l'hôpital Trousseau. Puis fut décidé l'établissement suivant un système de construction démontable d'un service d'isolement de vingt-quatre scarlatineux, l'un à Trousseau, l'autre aux Enfants-Malades. A Trousseau le pavillon d'Alligre fut approprié en partie pour l'installation provisoire d'un service de rubéoleux; enfin le 30 mai 1888 à l'hôpital de la rue de Sèvres on ouvrit pour les rougeoleux la salle Guersant.

Peu de temps après M. Variot installait au troisième étage un service spécial pour les coqueluches. Enfin l'année suivante à l'hôpital des Enfants, M. le professeur Grancher inaugurait le système du box grillagé isolant. Puis sur les instances du maître pour obtenir

l'antisepsie, l'administration cédait à l'achat d'une étuve Geneste et Herscher et à la réforme de tous les lits (1).

Désormais on allait pouvoir pratiquer sérieusement la désinfection pour les enfants atteints de maladies contagieuses.

Restait la queslion des « douteux » M. le professeur Grancher ne les oublia point dans son projet et sans retard il signala le danger qu'ils couraient et qu'ils faisaient courir en restant dans la salle commune : « Ce que nous voudrions, dit-il, c'est, sans aucun délai, la création d'un service de douteux largement pourvu car le nombre des enfants qui se présentent à l'hôpital avec un diagnostic incertain est très grand... Enfin, il y a lieu de recommander la création en dehors de Paris d'un service d'enfants diphtériques convalescents. »

Le conseil supérieur approuve les idées du maître.

Il fut décidé de plus qu'à partir de ce jour dans chaque hôpital d'enfants les services de chirurgie seraient nettement séparés des services de médecine, et que les pavillons de douteux devaient garder les enfants en observation jusqu'à ce que la nature de leur maladie soit nettement définie.

Ouverts en 1892 Trousseau et aux Enfants-Assistés : en 1893 aux Enfants-Malades ces services eurent la plus heureuse influence sur les affections contagieuses ;

1. Jusqu'alors les lits étaient construits en fer plein, très lourds et indémontables ; les lits nouveaux sont en fer très léger et très solide à la fois ; leur passage à l'étuve est très facile.

et grâce aux mesures d'antisepsie et d'isolement qu'on prit avec les enfants suspects, la mortalité baissa dans de considérables proportions.

Restait la question des chambres séparées. En 1894 sur la demande pressante de MM. les Drs Roux, Sevestre et Moizard l'administration projeta aussitôt l'adjonction aux services de diphtérie, des chambres ou cellules d'isolement ; on a commencé à en établir dix en décembre 1894.

A l'hôpital Trousseau, ce fut chose facile : il ne s'agissait en effet que de cloisonnements provisoires en bois.

Aux Enfants-Malades au contraire on établit quelque chose de définitif et on construisit deux petits pavillons : un pour les garçons et un pour les filles comprenant chacun trois chambres à un lit, et une chambre à deux lits destinée soit à deux enfants, soit à un enfant gravement malade et à une infirmière.

Enfin à l'hôpital des Enfants-assistés, grâce aux réclamations de M. le professeur Hutinel, on construisit le pavillon Pasteur. C'est dans ce pavillon magnifiquement aménagé, ainsi que dans différents services situé en dehors des divisions que furent placés les non contagieux.

Quant aux enfants atteints de maladies contagieuses ils furent isolés collectivement dans cinq pavillons disposés en deux groupes.

L'un de ces groupes comprit le pavillon (n° 5) dit de la diphtérie. Mais en réalité comme depuis plusieurs années il n'y avait pas eu de diphtériques, c'est là que furent placés les enfants atteints de rougeole compliquée.

A cet effet quatre petites salles furent construites.

Deux d'entre elles ne renfermèrent qu'un lit, et à l'une d'elles on put accéder directement sans passer par les autres salles. Les deux autres salles de quatre lits indépendantes l'une de l'autre eurent accès sur le vestibule d'entrée.

Le deuxième groupe destiné aux rougeoles non compliquées comprit quatre pavillons séparés complètement les uns des autres. Deux purent loger huit à dix malades, deux autres trois ou quatre seulement.

Grâce à ces bonnes dispositions et à l'antisepsie pratiquée rigoureusement après le passage des malades, la mortalité baissa considérablement au Dépôt.

Enfin les hôpitaux spéciaux ne furent pas oubliés dans le plan de réformes.

A Saint-Louis déjà les mesures d'isolement étaient devenues plus rigoureuses que jamais.

A Bicêtre et à la Salpêtrière, on avait pris en considération les demandes formulées en 1879 au sujet de la création d'un service pour les enfants idiots et épileptiques.

Depuis 1883 celui de Bicêtre fonctionnait sous la direction de M. Ferry ; celui de la Salpêtrière ouvert en 1884, se voyait agrandi de 80 lits en 1885.

A Broca, les services avaient été réorganisés, et les petites syphilitiques étaient mieux isolées des grandes personnes.

Enfin devant l'insistance du corps médical, l'administration voyant que les chroniques et les tuberculeux apportaient de l'encombrement dans les services, avait

décidé, outre la création d'un service d'incurables à Ivry, des envois plus nombreux à la campagne et dans les stations thermales et maritimes. C'est durant cette période, qu'Amélie-les-Bains, Pau, Hyères, Cannes, Salies-de-Béarn, Pen-Bron, Arcachon, le Vésinet, Moisselles et Vendôme virent défiler le plus grand nombre de nos petits malades parisiens ; c'est également l'époque de la fondation de l'hôpital Brévannes qui en 1886 ouvrit ses portes à quelques enfants et plus tard à 70 ou 80.

Devant de tels résultats il semble que les promoteurs et les auteurs de cette œuvre d'antisepsie et de prophylaxie eussent pu se déclarer pleinement satisfaits. Il n'en fut rien. Pour eux l'œuvre n'était pas encore terminée.

Malgré toute la bonne volonté certains hôpitaux d'enfants étaient en effet incapables d'être transformés en raison soit de leur vétusté, soit de leur petitesse et ne pouvaient par conséquent répondre aux desiderata du temps.

L'hôpital Trousseau était du nombre ; aussi fut-il décidé en 1897 qu'il serait reconstruit et transféré rue Michel-Bizot ; enfin comme la population parisienne avait augmenté en notable proportion, le préfet de la Seine autorisa la réfection de l'hôpital Hérold, sa destination à l'enfance et fit adopter pour Montmartre la construction d'un troisième hôpital d'enfants, l'hôpital Bretonneau.

Bâtis d'après les mêmes données, ces hôpitaux pré-

sentèrent tous les avantages auxquels on pouvait alors prétendre.

Ils eurent des services de douteux munis de boxes; des services de médecine générale, avec crèche et chambres d'isolement; des services de chirurgie pourvus d'un certain nombre de chambres isolées, un service d'isolement pour les affections tuberculeuses à suppuration.

Enfin le service des contagieux, situé aussi loin que possible des autres bâtiments, fut divisé en pavillons isolés pour la plupart des maladies, et ces pavillons eux-mêmes furent munis de quelques boxes.

Grâce à ces nouvelles dispositions les résultats obtenus furent excellents et l'administration, devant ces succès, décida d'élargir encore son œuvre.

C'est l'époque de la fondation de l'école Lallier à Saint-Louis pour les petits teigneux; des agrandissements de Brévannes, Berek-sur-Mer, de l'Ile d'Ormesson et de Villiers-sur-Marne. C'est enfin l'époque de la construction du sanatorium de Hendaye qui projeté en 1898 ouvrit ses portes vers le milieu de l'année suivante, à plus de soixante de nos petits Parisiens tuberculeux.

Depuis 1902 des agrandissements et des modifications ont encore été apportées dans les maisons destinées à recevoir nos petits malades.

C'est ainsi que la Roche-Guyon, Forges-les-Bains, Brévannes et Hendaye ont été successivement dotés de pavillons d'isolement; que des travaux importants de réfection ont été accomplis à l'hôpital des Enfants-

Malades et que dernièrement encore plusieurs services dans nos hôpitaux d'enfants ont été entièrement pourvus de boxes. Est-ce à dire pour cela que tout soit pour le mieux? En considérant les discussions qui surgissent encore actuellement et suivant en cela les idées de notre maître, M. le Dr Jules Renault, nous ne le pensons pas.

Aussi croyons-nous faire œuvre utile en exposant brièvement à la fin de notre thèse les réformes que nous jugeons indispensables.

I. — A notre avis dans un hôpital d'enfants, il faut modifier les services de médecine générale, de telle façon que chaque enfant considéré comme douteux dès son entrée, soit placé dans une « chambre individuelle ».

II. — Il faut maintenir les pavillons de la diphtérie, mais il faut aussi que les autres maladies contagieuses (rougeole, scarlatine, coqueluche, etc.) aient chacune leur pavillon, et que tous les pavillons d'isolement ne comprennent que des « chambres individuelles ».

III. — Il faut que les services de chirurgie soient réorganisés et que la salle commune y soit subdivisée en « chambres individuelles».

IV. — Il faut envoyer le plus tôt possible à leur destination (hôpitaux marins, sanatoriums, maisons de convalescence, etc.) les enfants atteints de maladie chronique ou d'affections spéciales (anémie, tuberculose, etc). Mais là aussi il faut modifier les vastes dortoirs existant encore hélas ! trop souvent, et il faut enfin y réor-

ganiser les pavillons d'isolement de telle sorte qu'ils soient construits et compris comme ceux que nous souhaiterions voir fonctionner à bref délai dans nos hôpitaux parisiens.

Vu : le Président de la thèse
DEBOVE

Vu : le Doyen.
DEBOVE

Vu et permis d'imprimer
Le Vice-Recteur de l'Académie
LIARD

BIBLIOGRAPHIE

Nota. — La mention d'une seule cote n'indique pas que l'ouvrage n'existe point ailleurs mais la plupart du temps nous avons donné la cote de la Bibliothèque nationale dont tous les ouvrages peuvent être facilement consultés.

Dans le corps des indications la Bibliothèque nationale est désignée par la lettre B. N.

Les Archives nationales collection Rondonneau par R. A. N.

La Bibliothèque Saint-Geneviève par S. G.

La Bibliothèque de l'Assistance Publique par A. P.

La Bibliothèque du Musée Social par M. S.

I. — Sources bibliographiques.

1. Chevalier. — Répertoire des sciences historiques du moyen âge. *B. N. dans la salle, Casier G.* 168.
2. Dufour. — Bibliographie parisienne de Paris. *B. N. dans la salle, Casier G.* 175.
3. Lacombe (P). — Bibliographie parisienne. *B. N. dans la salle, Casier G.* 175 *bis.*
4. Tourneux (M). — Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution. *B. N. Dans la salle, Casier G.* 175 *ter.*
5. Tuetey (A). — Répertoire de l'histoire de Paris pendant la Révolution. *B. N. dans la salle, Casier G.* 175[4].
6. Lorentz. — Catalogue de la librairie française. *B. N. dans la salle, Casier G.* 117.

7. Jordell. — Catalogue de la librairie française. *B. N. dans la salle, Casier G.* 117.
8. Pauly. — Bibliographie historique des sciences médicales. *B. N. dans la salle, Casier G.* 93.
9. Chonlaut. — Biblioth. médico-historica. *B. N. dans la salle Casier G.* 94.
10. Isambert. — Anciennes lois françaises. *B. N. dans la salle Casier D.* 24.
11. Briele. — Collection des archives hospitalières. *Bibl. de l'A. P.*
12. Recueil des procès-verbaux du Conseil de surveillance. *Bibl. de l'A. P.*

II. — **Ouvrages consultés.**

1. Corrozet (Gilles). — Les antiquitez, chroniques et singularitez de Paris. Paris, 1586, in-16. *A. P. B*[3] 113.
2. Duchesne (André). — Antiquitez et recherches des villes de France. Paris, 1614, in-12. *B. N. L*[30]. *8 A.*
3. Du Breul. — Le théâtre des antiquitez de Paris. Paris, 1639, in-4. *B. N. Lk*[7]. 5989 *A.*
4. Malingre. — Les antiquitez de la ville de Paris. Paris, 1640. *A. P.*
5. Histoire de l'hôpital général de Paris. Paris, 1676, in-8. *B. N. Inventaire R.* 7663.
6. Le Progrès de la médecine (périodique). Paris, 1695-1709, in-12. *B. N. T.*
7. Piganiol de la Force. — Description de Paris. Paris, 1822, in-12. *A. P. B*[3] 4.
8. Sauval. — Histoire et antiquités de Paris. Paris, 1724, in-folio. *A. P. B.*
9. Dom Michel Félibien. — Histoire de la ville de Paris. Paris, 1725, in-folio. *A. P. B.*
10. Delamare. — Traité de la police. Paris, 1729, in-folio. *A. P. B.*

11. Saintfoix. — Essais historiques sur Paris. Paris, 1742 *B. N. Lk*^{7}. 6491 J.

12. Ordonnances des rois de France. Paris, 1762, in-folio. *B. N. dans la salle.*

13. Raulin. — Traité de la conservation des enfants. Paris, 1769, in-12. *B. N. Td*^{36} 27.

14. Alletz. — Tableau de l'humanité et de la bienfaisance, ou précis historique des charités qui se font dans Paris. Paris, 1769, in-32. *A. P. E*^{3} 7.

15. Récit de ce qui s'est passé tendant à la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu. Paris, 1773, in-4. *B. N. Inventaire R.* 8356.

16. Hurtaut et Magny. — Dictionnaire historique de la ville de Paris. Article « Hôpitaux ». Tome III. Paris 1779, in-12. *A. P. B*^{3} 134.

17. Mercier. — Tableau de Paris. Paris, 1782, in-folio. *B. N. dans la salle.*

18. Jaillot. — Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris. Paris 1782, in-12. *B. M. Lk*^{7} 6030 c.

19. Delamare et Joly de Fleury. — (Collection). Paris in-folio. *B. N. dans la salle.*

20. Poyet. — Sur la nécessité de transférer et de reconstruire l'Hôtel-Dieu à l'île des Cygnes. Paris in Académie des sciences 1780. *B. N. R.* 38.

21. Pharoux. — Mémoire sur les hôpitaux à construire. Paris, 1781. *B. N. R.* 8969.

22. Coqueau. — Essais sur l'établissement des hôpitaux dans les grandes villes. Paris 1783. *B. M. S.*

23. De Recalde (abbé). — Abrégé historique des hôpitaux. Paris, 1784. *B. N. Inventaire. R.* 48.087.

24. Doublet. — Observations faites dans le département des hôpitaux civils. Paris, 1785. *A. P. D*^{4} 39.

25. Histoire de l'Académie Royale des Sciences. Paris 1786. *B. N. Inventaire R.* 3880.

26. Rondonneau de la Motte. — Essai historique sur l'Hôtel-Dieu. Paris 1787, in-8. *B. N. Inventaire R.* 49.449.

27. Montaux. — Les hôpitaux plus utiles à la nation. Paris 1787, in-18. *B. N. Inventaire R.* 44.330.

28. Desenne. — Essai sur l'établissement des hôpitaux, Paris, 1787, in-8. *B. N. Inventaire R.* 35.328.

29. Tenon. — Mémoires sur les hôpitaux de Paris. Paris, 1788, in-4. *B. S. G. T.* [13] 227.

30. Howard. — État des prisons et des hôpitaux. Paris, 1788, in-8. *B. N. Inventaire R.* 38.789.

31 (Abbé) de Mourlens. — Le Cri de l'humanité (périodique). Paris, 1789. in-8. *B. N.*

32 Réclamation des malades de Bicêtre. Paris, 1790, in-8. *B. N. Te*[66] 96.

33. Assemblée constituante. Rapports sur l'état des hôpitaux. Paris 1790-11, *B. N. Le* [29] 776 a. *Le* [29] 1019.

34. Audin Rouvière. — Essai sur la topographie physique et médicale de Paris avec une description de ses hôpitaux. Paris, an II, in-12. *B. N. Tc*[6] 56.

35. Frochot. — Discours prononcé en installant le conseil général des hospices. Paris, an IX, *A. P.*

36. Camus. — Rapport sur les hôpitaux et hospices. Paris, an XI, *A. P.* 5231.

37. Corvisart. — Description topographique de l'hôpital des Enfants-malades in *Journal de médecine chirurgie et Pharmacie.* — Paris 1804. *B. de la faculté de médecine.*

38. Clavareau. — Mémoire sur les hôpitaux civils de Paris. Paris, an XIII, in-8, *B. N. Inventaire R.* 31. 852.

39. Duchanoy. — Projet d'une nouvelle organisation des hôpitaux. Paris, 1814, in-4. *B. N. Inventaire R.* 331.

40. Pastoret (le comte de). — Rapport fait au conseil général des hospices sur l'état des hôpitaux de 1804 à 1814. Paris, 1816. *B. N. Inventaire.* R. 6526.

41. Fodéré. — Essai sur la pauvreté des nations. Paris 1825. *B. N. Inventaire*, R. 36.159.

42. Hospices de Paris, *Recueil d'observations présentées par la Société médicale.* 1830-40. *A. P.*

43. Gérando (de). — De la bienfaisance publique. Paris 1839. *B. N. Inventaire* R. 37.109.

44. Lacroix (Paul). — Le Moyen Age. Paris, 1847-52. *B. N. Inventaire.* G. 6203-07.

45. Roubaud (Félix). — Des hôpitaux au point de vue de leur origine et de leur utilité. Paris 1853. *B. N. Invent.* R. 49.558.

46. Martin-Doisy. — De l'union des hôpitaux opérée sous le règne de Louis XIV. Paris, 1854. *B. N. Inventaire.* R. p. 10.651.

47. Jobez. — La France sous Louis XV. Paris, 1860. *B. N.* Lb. 38.1348.

48. Tailliar. — Sur les hôpitaux au moyen âge *in* Ann. crist. provinciæ, 1862. *B. N.* Le [18] 84.

49. Husson. — Étude sur les hôpitaux. Paris 1862. *B. N.* Tc [45] 20.

50. Vidal. — Isolement des maladies contagieuses. Paris, 1864. *B. N.* Tc [50] 43.

51. Chéreau. — Un coin de l'Hôtel-Dieu de Paris au XVI[e] siècle. In *Union médicale.* Paris, 1865. *B. N.* T. 27.

52. Husson. — Administration générale de l'Assistance publique. Paris, 1866, *A. P.*

53. Monnier. — Histoire de l'Assistance publique. Paris, 1866, *B. N. Inventaire R.* 44.258.

54. Feillet. — La misère au temps de la Fronde. Paris, 1868, *B. N.* Lb. 37. 4508. A.

55. Husson et Briele. — Administration de l'Assistance publique, Paris, 1867-70. *A. P.*

56. Du Camp (Maxime). — Les hôpitaux à Paris *in* Revue des Deux-Mondes. Paris, 1873, *S. G.*

57. Maunoir. — De la contagion à l'hôpital des Enfants. Th. Paris. Paris, 1876, *B. N. Th.* 925.

58. Bader et Boissay. — Les établissements hospitaliers *in* Journal de la nature. Paris, 1876, *B. N. R.* 45.

59. Pocquet. — Essai sur l'Assistance publique. Paris, 1877, *B. S. G. R.* 471 sup.

60. Fauvel et Vallin. — Prophylaxie des maladies infectieuses et contagieuses, *in* Congrès d'hygiène, Paris, exposition de 1878, *B. N. 8°. V.* 2596.

61. Laboulbène. — Histoire de la charité. Paris, 1879, *A. P.*

62. Legrand.— La vie intérieure dans nos anciens hôpitaux. Douai, 1881, *B. N. p. R.* 191.

63. Cadet de Gassicourt. — Traité clinique des maladies de l'enfance. Paris, 1882. *S. G. T.* 370 sup.

64. Tollet (C.). — Les édifices hospitaliers. Paris, 1882, *B. N. R.* 218.

65. Berthelé. — Étude sur l'organisation de la maison du Saint-Esprit-en-Grève in thèses de l'École des chartes. Paris, 1882, *B. N. L*[44] 12.

66. Beclère. — Contribution à l'étude de la contagion de la rougeole. Th. Paris. Paris, 1882, *B. N. Th.*, 1080.

67. Boucher. — La Salpêtrière (son histoire). Th. Paris. Paris, 1883, *B. N. R.*, 478.

68. Richard. — Histoire de l'hôpital de Bicêtre. Th Paris. Paris, 1884, *B. N. R.* 9388.

69. Ollivier (Auguste). — La rougeole à Paris in Archives générales de médecine. Paris, 1884. *B. N. T*[33] 94.

70. Pignot. — L'hôpital du Midi et ses origines. Th. Paris. Paris, 1885. *B. S. G.* 8° *T.*, 1151, sup.

71. Barthez et Sanné. — Maladies de l'enfance, Paris, 1886, *B. S. G.* T. 801, sup.

72. Avity. — Mémoire sur l'hospice de la Maternité à Paris. Paris, 1886, *A. P.*

73. Feulard. — La teigne et les teigneux. Th. Paris. Paris, 1886, *B. N. Th.*, 1172.

74. Lancry (G). — Prophylaxie des maladies infectieuses. Paris, 1886, *B. S. G.* T. 1028, sup.

75. Cros-Mayrevieille. — Traité de l'administration hospitalière. Paris, 1887, *B. N. R.* 650.

76. Rousselet. — Notes sur l'ancien Hôtel-Dieu, Paris, 1888, *A. P.*

77. Théremin. — De l'isolement dans les hôpitaux d'enfants. Th. Paris, Paris, 1889, *B. N. Th.* 1250.

78. Grancher. — Isolement et antisepsie à l'hôpital des Enfants-Malades in *Revue d'hygiène et police sanitaire.* Paris, 1889, *B. N.*

79. Coyecque. — L'hôtel-Dieu de Paris au moyen-âge, Paris, 1889-91, *A. P.*

80. Grancher. — Le Pavillon de la diphtérie à Trousseau in *Revue d'hygiène et police sanitaire.* Paris, 1890, *B. N.*

81. Garsonnin. — Histoire de l'hôpital Saint-Antoine. Th. Paris. Paris, 1891, *B. N. Th.* 1281.

82. Bontemps. — De l'hygiène des âges extrêmes. Saumur, 1892, *B. N. Tc* [31] 374.

83. Tuetey (A). — L'assistance publique à Paris pendant la Révolution. Paris, 1895. *B. N. La* [32] 650.

84. Belouet. — Le service de la diphtérie aux Enfants-Malades in *Revue d'hygiène et police sanitaire.* Paris, 1896, *B. N.*

85. Alcanter. — Le Parisien de Paris, périodique. Paris, 1898. *B. N. Journaux,* 7592.

86. Mac-Auliffe. — La Révolution et les hôpitaux. Th. Paris Paris, 1900. *B. N. Th.* 1677.

87. *Annales d'hygiène publique et médecine légale. B. N. T* [36] 4. Tomes 14, 15, 18, 42, 44, 47.

88. Seurat. — L'hôpital Trousseau in Le génie civil. Paris, 1901. *B. N. V.* 594.

89. Jayle (F.). — L'hôpital Bretonneau. *Presse médicale.* Paris, 1901. *B. N. T* [33]. 573.

90. — Le nouvel hôpital Trousseau. *Presse médicale.* Paris, 1901. *B. N. T* [33] 573.

91. Cherbonnier (P.). — Les trois nouveaux hôpitaux d'enfants in *Annales d'hygiène publique et de médecine légale.* Paris, 1901. Tome LV. *B. N. T* [36] 4.

92. Congrès international de la tuberculose. Paris, 1905. *A. P.*

93. Hays (René). — Un hôpital d'enfants en 1906. Th. Paris. Paris, 1906. Chez Michalon.

94. Lallemand (Léon). — Histoire de la Charité, 1906. *B. M. S.*

95. Boisseau. — Art « Hôpital » in Dictionnaire Dechambre. *B. N. dans la salle.*

Impr. des Facultés A. MICHALON, 26, rue Monsieur-le Prince, Paris

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE